



Conseil de sécurité

Soixante-dix-neuvième année

9638^e séance

Mercredi 29 mai 2024, à 10 heures

New York

Provisoire

| | | |
|--------------------|---|-----------------------------------|
| <i>Président :</i> | M. Afonso | (Mozambique) |
| <i>Membres :</i> | Algérie | M. Bendjama |
| | Chine | M. Fu Cong |
| | Équateur | M. De La Gasca |
| | États-Unis d'Amérique | M. Wood |
| | Fédération de Russie | M ^{me} Evstigneeva |
| | France | M. de Rivière |
| | Guyana | M ^{me} Rodrigues-Birkett |
| | Japon | M. Yamazaki |
| | Malte | M ^{me} Frazier |
| | République de Corée | M. Hwang |
| | Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord | M. Kariuki |
| | Sierra Leone | M. Sowa |
| | Slovénie | M ^{me} Blokar Drobič |
| | Suisse | M ^{me} Baeriswyl |

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants d'Israël, de l'Afrique du Sud et des Émirats arabes unis à participer à la présente séance.

Je propose que, conformément aux dispositions de son règlement intérieur provisoire et à la pratique établie en la matière, le Conseil invite l'Observateur permanent de l'État observateur de Palestine à participer à la présente séance.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Tor Wennesland, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M. Wennesland.

M. Wennesland (*parle en anglais*) : Plus de sept mois se sont écoulés depuis le 7 octobre. Les attaques terroristes odieuses perpétrées par le Hamas et d'autres groupes armés palestiniens, la campagne militaire israélienne qui s'en est suivie et les hostilités incessantes à Gaza ont causé des souffrances généralisées, d'une ampleur inimaginable. Plus de 36 000 Palestiniens et plus de 1 500 Israéliens et ressortissants étrangers auraient été tués, tandis que 125 otages sont toujours en captivité à Gaza. En outre, des dizaines de milliers de personnes ont été blessées, dont une grande majorité de Palestiniens. Près de 2 millions de Palestiniens ont été déplacés de leurs maisons dans la bande de Gaza, souvent à plusieurs reprises, et quelque 100 000 Israéliens ont été déplacés de leurs communautés dans le nord et le sud d'Israël. Les efforts déployés en vue de parvenir à un accord permettant d'instaurer un cessez-le-feu et de libérer les otages sont dans une impasse, et la dévastation ne fait que s'intensifier, alors qu'Israël déploie une opération terrestre de grande envergure à l'intérieur et autour de Rafah. Les faits horribles survenus dimanche, qui ont fait 45 morts et 200 blessés parmi les Palestiniens alors que les tentes dans lesquelles ils s'abritaient brûlaient autour d'eux, ne

constituent pas un incident isolé, dans un contexte où le nombre de victimes civiles est choquant. Je rappelle à toutes les parties leur obligation de protéger les civils.

Dans le même temps, la Cisjordanie occupée reste une poudrière de tendances négatives. Le risque d'un embrasement régional est constant et s'accroît chaque jour que la guerre se poursuit. Cette trajectoire doit changer si nous voulons éviter une nouvelle catastrophe. J'exhorte toutes les parties à revenir immédiatement et de bonne foi à la table des négociations. Je renouvelle mes appels et ceux du Secrétaire général à la libération immédiate des otages détenus à Gaza et à un cessez-le-feu humanitaire immédiat.

Les Palestiniens à Gaza sont confrontés à une nouvelle vague de déplacements massifs, avec 1 million de personnes fuyant Rafah, dont beaucoup ont déjà été déplacées plusieurs fois. La surpopulation et les graves pénuries de nourriture, d'eau et de médicaments favorisent la misère et la transmission des maladies. L'intervention humanitaire est cruellement insuffisante pour répondre à ces besoins.

Le 24 mai, la Cour internationale de Justice a rendu une ordonnance relative à la demande de l'Afrique du Sud tendant à la modification de l'ordonnance du 28 mars en l'affaire relative à l'*Application de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide dans la bande de Gaza (Afrique du Sud c. Israël)*, réaffirmant les mesures conservatoires précédemment indiquées et en indiquant de nouvelles.

Les travailleurs humanitaires continuent héroïquement de fournir une assistance vitale dans un environnement incroyablement difficile. L'insécurité résultant de mécanismes de notification humanitaire dangereusement déficients est aggravée par la surpopulation, le désespoir et l'effondrement de l'ordre public, ce qui met en péril les opérations humanitaires et a coûté la vie à des travailleurs humanitaires, dont environ 200 membres du personnel des Nations Unies. Il y a quelques heures, cet effondrement de l'ordre public a donné lieu à un pillage bien organisé de la base de soutien logistique de l'UNRWA à Rafah, la rendant plus ou moins inopérante, alors qu'il s'agit du centre névralgique de nos opérations. Alors que nous enquêtons toujours sur les circonstances de cet événement, je condamne toute violence contre les locaux de l'ONU.

Comme je l'ai indiqué au Conseil il y a un peu plus d'une semaine (voir S/PV.9631), l'ouverture de deux points de passage dans le nord et l'entrée de fournitures

humanitaires en provenance d'Ashdod et de la Jordanie, ainsi que depuis Chypre via la jetée flottante construite par les États-Unis qui est, soit dit en passant, en cours de réparation, sont des évolutions positives, mais restent largement insuffisantes. Je renouvelle les appels du Secrétaire général en faveur d'une réouverture immédiate du point de passage de Rafah et d'un accès humanitaire sans entrave dans l'ensemble de la bande de Gaza.

Je voudrais également mettre l'accent sur la Cisjordanie occupée, où la violence et d'autres tendances négatives se poursuivent à un rythme alarmant. Les opérations israéliennes à grande échelle se poursuivent et donnent souvent lieu à des échanges de tirs meurtriers avec des Palestiniens armés, ainsi qu'à une explosion des actes de violence perpétrés par des colons et des attaques de Palestiniens contre des Israéliens. Les points de friction se multiplient autour des colonies à mesure que l'entreprise de colonisation s'étend de manière très planifiée.

Je suis particulièrement préoccupé par la levée par Israël de l'ordre militaire interdisant aux Israéliens d'entrer dans trois colonies évacuées dans le nord de la Cisjordanie, une politique en vigueur depuis la mise en place de la loi de désengagement de 2005, et je prends note de l'ordre militaire ultérieur déclarant la région comme zone militaire d'accès réglementé et empêchant de fait l'entrée des Israéliens et des Palestiniens.

Dans toute la région, la menace d'une grave escalade s'est intensifiée. Les échanges de tirs se sont poursuivis de part et d'autre de la Ligne bleue, entre Israël et le Hezbollah et d'autres groupes armés non étatiques au Liban. Outre l'escalade très préoccupante entre Israël et l'Iran observée le mois dernier, les attaques aériennes menées par des militants de la région contre Israël et les attaques lancées par les houthistes contre des navires servant au commerce international en mer Rouge se sont poursuivies. Il s'agit d'un mélange explosif.

Il est clair que toutes les parties doivent changer de cap de toute urgence. Il est normal que nous nous concentrons tous sur la prévention d'une nouvelle détérioration ou sur la recherche de solutions pour répondre aux besoins les plus urgents, mais si nous n'accompagnons pas ces efforts urgents d'une stratégie politique à plus long terme, toute solution sera de courte durée, voire contre-productive. Aucune tentative de relever les défis humanitaires et de sécurité ne produira des résultats durables si elle ne s'inscrit pas dans une approche plus large qui prend en considération l'avenir politique de Gaza. Cet avenir fait partie intégrante d'un État palestinien unifié et d'un seul tenant, qui constitue un fondement indispensable à la

réalisation de la solution des deux États. Cela reste l'axe central de mes efforts.

Au cours des derniers mois, le Secrétaire général et moi-même avons eu de nombreux échanges avec les parties, la région et les acteurs internationaux afin d'encourager l'adoption d'une approche commune des crises humanitaires, politiques et de sécurité complexes qui touchent non seulement Gaza, mais aussi l'ensemble du Territoire palestinien occupé, Israël et la région. Nous devons parvenir à un accord sur la libération des otages et mettre en place un cessez-le-feu immédiat. Il n'y a absolument pas de temps à perdre. L'ONU reste en contact régulier avec les médiateurs et les parties, et nous nous engageons à soutenir la mise en œuvre de tout accord en ce sens. Un cessez-le-feu durable est essentiel à la mise en place d'une intervention humanitaire à grande échelle et à l'adoption de mesures de relèvement rapide pour répondre aux immenses besoins de Gaza.

Dans le même temps, nous devons mettre en place le cadre nécessaire au relèvement de Gaza, et le faire d'une manière qui nous rapproche concrètement d'un règlement politique à long terme du conflit israélo-palestinien, plutôt que de nous en éloigner. J'ai déjà souligné quelques-uns des principes clefs qui doivent nous guider dans ce travail et je voudrais en rappeler et en préciser certains aujourd'hui.

Premièrement, il ne doit pas y avoir de présence militaire israélienne à long terme à Gaza, et dans le même temps, les préoccupations légitimes d'Israël en matière de sécurité doivent être prises en compte, en particulier à la suite des actes de terreur commis le 7 octobre.

Deuxièmement, Gaza est et doit rester une partie intégrante d'un futur État palestinien, sans que son territoire ne soit réduit.

Troisièmement, Gaza et la Cisjordanie doivent être unifiées sur les plans politique, économique et administratif. Elles doivent être gouvernées par un Gouvernement palestinien reconnu et soutenu par le peuple palestinien et la communauté internationale. Si des dispositions transitoires sont nécessaires, elles doivent être conçues pour parvenir à un Gouvernement palestinien unifié dans un délai précis et limité. Il ne peut y avoir de solution à long terme à Gaza qui ne soit pas fondamentalement politique.

Le message que j'ai fait passer à Bruxelles, où nous avons rencontré les partenaires internationaux lors d'une réunion sur la Palestine, allait dans ce sens. C'est ce même message que je transmets au Conseil aujourd'hui, et il est simple et urgent : nous devons renforcer et préserver

les institutions de l'Autorité palestinienne avant qu'il ne soit trop tard, tout en rejetant toute mesure visant à saper systématiquement sa viabilité, telle que la rétention par Israël de ses recettes fiscales et douanières. La situation budgétaire de l'Autorité palestinienne est très précaire. Il y a plus d'un an, j'ai prévenu que 30 ans d'édification d'un État en Palestine étaient gravement menacés. C'est encore plus vrai aujourd'hui et les conséquences sont encore plus graves.

Réaffirmer la voie vers la concrétisation de la solution des deux États signifie préserver et sauvegarder les institutions qui sont censées gouverner cet État. En outre, ces institutions seront essentielles à la réalisation de l'objectif fondamental consistant à garantir une gouvernance dirigée par les Palestiniens à Gaza. Le nouveau Gouvernement technocratique palestinien, dirigé par le Premier Ministre Mohammad Mustafa et qui compte huit ministres originaires de Gaza, représente une occasion importante pour nous tous de soutenir des mesures concrètes allant dans la bonne direction et conformes aux principes que je viens d'énoncer pour l'avenir de Gaza.

La communauté internationale doit apporter son appui au nouveau Gouvernement et travailler avec lui afin de régler la grave crise budgétaire de l'Autorité palestinienne, de renforcer sa capacité de gouvernance et de la préparer à reprendre ses responsabilités à Gaza avant de gouverner, à terme, le Territoire palestinien occupé tout entier. Des réformes politiques, institutionnelles et économiques seront requises, mais elles doivent être réalisables, crédibles et financées. Nous devons veiller à ce que l'Autorité palestinienne fasse partie intégrante de la planification du relèvement et de la reconstruction de Gaza. Je demande instamment à tous les acteurs de reconnaître le rôle crucial que l'Autorité palestinienne doit jouer à Gaza et d'œuvrer à son retour parce qu'en réalité, il n'y a pas d'autre option crédible. Nous savons déjà que l'ampleur des dégâts est prodigieuse. La Banque mondiale et l'ONU, avec le soutien de l'Union européenne, ont réalisé une évaluation provisoire des dégâts résultant des quatre premiers mois de conflit à Gaza. Elles ont établi à environ 18,5 milliards de dollars le coût, à ce moment-là, des dommages physiques causés aux infrastructures critiques, telles que les hôpitaux, les logements et les routes élémentaires. Le montant final sera un multiple de ce chiffre.

L'ampleur massive de l'effort nécessitera évidemment de mobiliser la plus large coalition possible de donateurs et de sources de financement issues du secteur privé, et d'améliorer sensiblement la manière dont les

matériaux de reconstruction doivent entrer à Gaza. Nous savons déjà que les donateurs et les investisseurs ne seront pas au rendez-vous si les parties ne prennent pas de mesures concrètes pour trouver une solution politique et veiller à ce que Gaza ne soit pas reconstruite uniquement pour être détruite à nouveau. Je vais être clair : le cadre et les structures politiques que nous mettons en place maintenant joueront un rôle majeur dans le succès ou l'échec des prochaines étapes. Il faut donc que notre planification et nos actions soient délibérées et mûrement réfléchies, en sachant que les décisions prises aujourd'hui non seulement orienteront la gouvernance future de Gaza, mais détermineront également plus largement la trajectoire du conflit israélo-palestinien.

J'ai bien conscience des nombreux défis à relever pour atteindre ces objectifs alors que la guerre fait rage à Gaza et que notre attention se concentre à juste titre sur les besoins urgents sur le terrain. Mais l'heure est venue de faire des choix politiques difficiles. Si nous ne nous employons pas à jeter les bases d'un règlement durable du conflit israélo-palestinien et à mettre fin à l'occupation, le prix de l'échec se répercutera sur plusieurs générations. Ces fondations doivent être posées non seulement à Gaza, mais aussi en Cisjordanie occupée, et elles doivent l'être à la fois par les donateurs et la communauté internationale, et par les dirigeants déterminés de toutes les parties au conflit. Il faut s'attaquer aux facteurs du conflit, notamment la violence, l'expansion des colonies et les activités des militants. Les mesures israéliennes qui portent atteinte à l'Autorité palestinienne doivent cesser dès à présent. Si nous ne progressons pas sur chacun de ces points, nous aurons déjà commencé à saper un travail que nous n'avons pas encore lancé. Après les horreurs des sept derniers mois et des derniers jours, Palestiniens et Israéliens ont désespérément besoin d'un horizon politique. À défaut, il n'y aura pas de voie permettant de sortir durablement de la souffrance et de la misère que nous voyons chaque jour.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Wennesland de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Coordonnateur spécial Wennesland de son exposé aujourd'hui. Il est clair que la situation à Gaza reste épouvantable et nous demeurons tout aussi préoccupés par la situation en Cisjordanie.

Nous sommes bouleversés et horrifiés que des dizaines de civils palestiniens soient morts et plus

de 200 autres gravement blessées, y compris des enfants, après une frappe aérienne israélienne le 26 mai. Il n'y a pas de mots pour exprimer la perte ressentie par les familles dont les vies ont volé en éclat du fait de cet incident tragique. Les Palestiniens touchés par les frappes aériennes du 26 mai avaient été déplacés à de multiples reprises après s'être pliés aux ordres d'évacuation israéliens, et ils avaient cherché refuge dans les camps atteints par les frappes aériennes israéliennes du week-end dernier. Israël a déclaré que la mort des civils était une erreur, potentiellement causée par des explosions secondaires, et que la frappe visait deux terroristes de haut rang du Hamas, qui ont également trouvé la mort. Nous avons exhorté Israël à faire plus pour protéger les vies palestiniennes innocentes et à mener une enquête rapide, transparente et complète.

Comme nous l'avons dit auparavant, Israël a le droit de se défendre contre le Hamas, mais il est aussi tenu de protéger les civils. Le fait que les dirigeants et les combattants du Hamas se cachent parmi les civils n'affaiblit en rien l'obligation faite à Israël de mener ses opérations dans le respect du droit international humanitaire. Israël doit faire plus pour protéger les Palestiniens innocents de Gaza. Nous avons également souligné qu'Israël doit inscrire ses opérations militaires dans le cadre d'une stratégie politique susceptible de garantir la défaite durable du Hamas, la libération de tous les otages et un avenir meilleur pour le peuple palestinien. Le fait que des frappes aériennes comme celles de dimanche continuent de porter des préjudices notables aux civils va à l'encontre des objectifs stratégiques d'Israël à Gaza.

De nombreux membres ont évoqué l'ordonnance rendue la semaine dernière par la Cour internationale de Justice, qui, nous le notons, rejoint la position des États-Unis, à savoir qu'Israël doit éviter une opération militaire d'envergure au cœur de Rafah. Une opération de ce type mettrait en danger un nombre incalculable de civils. Nous restons convaincus qu'il est possible d'envisager d'autres solutions, qui serviraient mieux l'objectif d'Israël de venir durablement à bout du Hamas, tout en protégeant les Palestiniens innocents.

Nous demeurons inquiets face à l'insuffisance de l'aide qui parvient à Gaza et aux personnes dans le besoin. À cet égard, nous saluons la décision de l'Égypte d'autoriser l'acheminement de l'aide par Kerem Shalom, et nous appelons Israël à lever tous les obstacles à la fourniture d'une aide suffisante, par tous les points de passage et tous les itinéraires. Il faut faire plus pour garantir que davantage de secours arrivent à Gaza par toutes les routes et

qu'ils puissent être distribués en toute sécurité à tous ceux qui en ont besoin, partout à Gaza. La fermeture du point de passage de Rafah a envenimé les conditions humanitaire et de sécurité. Alors que Gaza est confrontée à la famine, il est essentiel que nous augmentions les quantités de nourriture, carburant et autres fournitures qui parviennent aux populations dans le besoin. Les attaques menées par les colons extrémistes violents contre les convois d'aide humanitaire à destination de Gaza et contre les civils palestiniens doivent cesser. Nous condamnons ces attaques et avons été clairs : Israël doit assurer la sécurité de ces convois et de leurs chauffeurs et prendre des mesures pour que les personnes qui commettent des actes violents et entravent l'acheminement de l'aide humanitaire aux civils dans le besoin en répondent.

Nous prenons bonne note des commentaires du Coordonnateur spécial Wennesland concernant la reconstruction à Gaza et soulignons le rôle important que joue la Coordonnatrice de haut niveau, M^{me} Kaag, dans cet effort. Les États-Unis ont été très clairs concernant la reconstruction. Notamment, Gaza ne doit pas être occupée et son territoire ne doit pas être rogné après le conflit. En outre, il ne saurait y avoir de déplacement forcé de Palestiniens de Gaza, ni de tentative d'imposer un blocus ou un siège de la bande, et Gaza ne doit pas servir de tremplin pour commettre des attaques terroristes ou de quelconques actes de violence. Qui plus est, les voix, l'autodétermination et les aspirations des Palestiniens doivent être au cœur de la gouvernance de Gaza après la crise, et la bande devra être unifiée à la Cisjordanie, sous l'égide d'une Autorité palestinienne réformée. Pour y parvenir, un mécanisme de reconstruction durable est requis.

Nous demeurons préoccupés par la situation en Cisjordanie. Le Coordonnateur spécial Wennesland a clairement énoncé les conséquences économiques que génère la rétention, par le Gouvernement israélien, des transferts de recettes. Selon nous, cette politique est contre-productive et, une fois toutes les garanties nécessaires en place, le transfert de ces fonds doit se poursuivre. Il n'est pas normal de retenir des fonds qui permettent la fourniture de biens et services de base à des populations innocentes. Les États-Unis ont été clairs : la rétention de fonds déstabilise la Cisjordanie et porte atteinte à la quête de sécurité et de prospérité du peuple palestinien, laquelle va dans l'intérêt d'Israël. Nous sommes également déconcertés qu'Israël menace de rompre le lien entre les banques palestiniennes et leurs correspondants bancaires en Israël. Ces canaux bancaires sont essentiels pour traiter les transactions qui permettent des importations de près de 8 milliards de dollars par an en provenance d'Israël, notamment de

l'électricité, de l'eau, du carburant et de la nourriture, et facilitent des exportations de près de 2 milliards de dollars par an, dont dépendent les Palestiniens pour assurer leurs moyens de subsistance. Il est essentiel que ces canaux bancaires restent ouverts et qu'Israël cesse de retenir les fonds.

Les États-Unis se sont engagés à promouvoir une paix et une sécurité durables pour les Israéliens et les Palestiniens, notamment en prenant des mesures concrètes, assorties d'un calendrier et irréversibles, en vue de créer un État palestinien aux côtés d'Israël. Il s'agit du seul moyen de parvenir à une paix durable. À cette fin, nous reconnaissons qu'il faut revitaliser l'Autorité palestinienne afin qu'elle puisse promouvoir le plus efficacement possible les aspirations du peuple palestinien et produire des résultats pour eux. Le Secrétaire d'État Blinken mène un dialogue sur les réformes avec les dirigeants de l'Autorité palestinienne. Les idées proposées, si elles étaient mises en œuvre, constitueraient un pas dans la bonne direction. Nous continuons également de travailler à la mise en place d'un cadre qui permettrait de mieux intégrer Israël dans la région, afin qu'il entretienne des relations normales avec les États arabes, y compris l'Arabie saoudite. Cela constituerait un front puissant pour décourager les agressions et maintenir la stabilité régionale.

Les efforts visant à libérer les otages, réformer l'Autorité palestinienne, appuyer l'intégration régionale, accroître l'aide humanitaire et protéger les civils sont tous conformes à la position de longue date du Président Biden selon laquelle, en fin de compte, la solution des deux États est le seul moyen de garantir un État d'Israël fort, sûr, juif et démocratique, et un avenir de dignité, de sécurité et de prospérité pour le peuple palestinien.

Les États-Unis poursuivront le dialogue ici à New York, à Jérusalem, à Ramallah et dans toute la région pour atteindre ces objectifs. Et nous invitons les autres à faire de même.

M. Sowa (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance. Je remercie le Coordonnateur spécial Tor Wennesland de son exposé et de ses précieux conseils sur le conflit prolongé dans le Territoire palestinien occupé, et en particulier sur les hostilités en cours dans la bande de Gaza, qui ont des conséquences catastrophiques.

Le conflit reste une source de préoccupation pour le monde entier, soulevant toute une série de questions de sécurité, politiques et humanitaires qui exigent notre attention immédiate pour garantir un cessez-le-feu permanent,

mais aussi notre attention à long terme pour la reconstruction d'après-guerre et des perspectives politiques en vue d'une solution à deux États. C'est pourquoi nous nous félicitons de la décision prise récemment par certains États membres de l'Union européenne de reconnaître l'État de Palestine. Il s'agit là d'une mesure positive, qui non seulement contribuera aux efforts mondiaux en faveur d'une paix durable entre Israël et la Palestine, mais aussi pourrait faciliter le soutien et le développement économique et des infrastructures de la Palestine après la guerre.

Chaque jour, les civils de la bande de Gaza sont confrontés aux difficultés de vivre dans un environnement extrêmement peu sûr, avec la menace constante d'attaques à la bombe, de bombardements aveugles et l'absence des services les plus élémentaires nécessaires à leur survie, notamment la nourriture, l'eau et les médicaments. L'opération militaire intense menée à Rafah depuis le début du mois de mai a exacerbé la situation, car la ville de Rafah, dernier refuge dans la bande de Gaza pour plus de 1,4 million de Palestiniens déplacés, s'est transformée en zone de guerre active, des rapports quotidiens faisant état d'une augmentation du nombre de victimes civiles et de violations des principes du droit international en matière de protection des civils. Les événements à la frontière entre l'Égypte et Rafah, en particulier l'échange de tirs signalé entre soldats israéliens et égyptiens, qui a entraîné la mort d'au moins un soldat égyptien, sont également très préoccupants, tout comme l'intensification des tirs de missiles é travers la frontière et des attaques de représailles entre le Hezbollah et les Forces de défense israéliennes. En outre, les attaques lancées par le Hamas depuis le Territoire palestinien occupé contre la ville israélienne de Tel-Aviv constituent une nouvelle escalade dans le conflit qui ne fera que mener à un cercle vicieux de violence.

La Sierra Leone note avec une profonde inquiétude les événements de ces derniers jours, en particulier l'attaque d'un camp de personnes déplacées à Rafah qui a tué au moins 45 civils, dont beaucoup de femmes et d'enfants. La Sierra Leone condamne toutes les attaques contre les civils et les personnes protégées dans le cadre du conflit en cours, rappelant les obligations claires découlant du droit international, en particulier du droit international humanitaire. Nous réitérons notre appel aux parties au conflit pour qu'elles respectent et protègent les civils et les biens de caractère civil en tout temps, conformément aux obligations qui leur incombent en vertu du droit international.

La Sierra Leone est également préoccupée par la situation humanitaire catastrophique dans la bande de Gaza, caractérisée par des fermetures des points

de passage désignés ou un accès très limité à ceux-ci, empêchant l'acheminement de l'aide humanitaire à une population affamée. En outre, nous jugeons très inquiétantes les informations faisant état d'actions visant l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) dans le but de limiter ses activités et l'exécution de son mandat. Nous réaffirmons notre soutien à l'UNRWA et notre position selon laquelle il constitue une bouée de sauvetage pour le peuple palestinien, non seulement à Gaza et en Cisjordanie, mais aussi au Liban, en Syrie et en Jordanie.

Le conflit dans la bande de Gaza a des racines anciennes et complexes, mais il ne s'agit pas d'une situation insoluble. À cet égard, la Sierra Leone tient à répéter les points suivants.

Premièrement, nous engageons le Conseil à rester uni dans son appel à un cessez-le-feu durable et à un règlement pacifique du conflit, et à soutenir résolument tous les efforts utiles visant à créer un horizon politique en vue de la solution des deux États. Nous devons utiliser tous les outils politiques et diplomatiques appropriés dont nous disposons pour contraindre les parties au conflit à respecter le droit international et les résolutions adoptées par le Conseil, notamment les résolutions 2712 (2023), 2720 (2023) et 2728 (2024).

Deuxièmement, la Sierra Leone note avec grand intérêt les actions entreprises par les systèmes judiciaires internationaux pour garantir l'application du principe de responsabilité et lutter contre l'impunité dans le conflit de Gaza. Nous engageons les parties au conflit à respecter leurs obligations, telles qu'énoncées dans les ordonnances en indication de mesures conservatoires rendues par la Cour internationale de Justice le 26 janvier, le 28 mars et le 24 mai. La dernière ordonnance en date demande notamment à l'État d'Israël d'« [a]rrêter immédiatement son offensive militaire, et toute autre action menée dans le gouvernorat de Rafah » (*Application de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide dans la bande de Gaza (Afrique du Sud c. Israël)*, par. 57 2) a) et de « [m]aintenir ouvert le point de passage de Rafah pour que puisse être assurée, sans restriction et à grande échelle, la fourniture des services de base et de l'aide humanitaire requis de toute urgence » (*ibid.*, par. 57 2) b)).

Troisièmement, nous réaffirmons la nécessité et l'obligation, conformément aux ordonnances de la Cour internationale de Justice, de libérer immédiatement et sans condition tous les otages détenus par le Hamas depuis le 7 octobre 2023.

Quatrièmement, nous appelons les parties au conflit à assurer la protection et la sécurité des organismes humanitaires et de leurs travailleurs qui fournissent des services vitaux dans la bande de Gaza et le Territoire palestinien occupé. Nous dénonçons les attaques directes dont ils font l'objet et les actes ou les campagnes de désinformation ou de désinformation visant à les discréditer ainsi que leurs opérations.

Pour terminer, ma délégation attend avec impatience la reprise des négociations entre Israël et le Hamas, facilitées par l'Égypte, le Qatar et les États-Unis. Nous réaffirmons notre engagement inébranlable en faveur du processus de paix. La Sierra Leone est prête à coopérer sur tout produit et/ou toute action du Conseil de sécurité qui contribuera à alléger véritablement les souffrances du peuple palestinien et à faciliter l'instauration d'une paix durable entre Israël et la Palestine.

M^{me} Baeriswyl (Suisse) : Je remercie le Coordonnateur spécial Tor Wennesland de son exposé et de tous ses efforts.

La Suisse est indignée par les événements de dimanche dernier au Proche-Orient. Nous condamnons fermement les tirs indiscriminés de roquettes par le Hamas contre Israël, comme celles de ce dimanche 26 mai. Nous rappelons que les attaques indiscriminées constituent des violations du droit international humanitaire.

La Suisse condamne fermement la frappe israélienne qui a fait, selon l'ONU, des dizaines de victimes civiles, dont de nombreux enfants, dans un camp de déplacés à Rafah ce même dimanche soir, et nous exprimons nos sincères condoléances aux familles. Nous rappelons que le droit international humanitaire exige des parties qu'elles distinguent entre civils et combattants et entre biens civils et objectifs militaires. Il exige également des parties qu'elles prennent toutes les précautions possibles pour épargner la population civile et éviter les dommages aux biens de caractère civil.

Les civils à Gaza vivent dans des conditions inacceptables, sans aucune protection, alors qu'ils sont en proie à des déplacements répétés, à la famine et aux hostilités incessantes.

La Suisse réitère son opposition à l'opération militaire en cours à Rafah ainsi que son appel à un cessez-le-feu immédiat. Les nouvelles mesures conservatoires de la Cour internationale de justice (CIJ), adoptées le 24 mai, exigent notamment qu'Israël arrête son offensive militaire dans le gouvernorat de Rafah. La Suisse rappelle que ces ordonnances sont contraignantes pour toutes les parties.

Nous attendons d'Israël qu'il s'y conforme et prenne les mesures nécessaires.

Par ailleurs, le Conseil doit veiller à la mise en œuvre des trois résolutions qu'il a adoptées depuis les actes de terreur du 7 octobre 2023, que la Suisse a fermement condamnés. Les résolutions 2712 (2023), 2720 (2023) et 2728 (2024) exigent des parties qu'elles remplissent leurs obligations de droit international humanitaire. Cela inclut l'obligation de protéger les civils et d'autoriser et de faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire de manière sûre, rapide et sans entrave aux civils. Or, l'aide humanitaire entrant à Gaza reste largement insuffisante. L'aide doit pouvoir être fournie par tous les points de passage et arriver dans l'ensemble de la bande de Gaza – comme requis aussi par la CIJ.

Enfin, le respect du droit international signifie également la libération immédiate et inconditionnelle de tous les otages.

La situation en Cisjordanie mérite aussi toute l'attention du Conseil.

Dans un contexte déjà très tendu, nous exhortons les dirigeants de toutes les parties à renoncer à tout propos inflammatoire, toute provocation ou mesure unilatérale qui risque de favoriser l'escalade. Nous rappelons la nécessité de respecter le statu quo historique sur les Lieux saints à Jérusalem et le rôle de gardien endossé par la Jordanie à cet égard.

La violence et le nombre de morts parmi les civils, en Cisjordanie aussi, continuent à battre des records effrayants. La Suisse condamne la violence perpétrée par les colons israéliens – y compris contre les locaux de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient à Jérusalem-Est, et contre des convois d'aide humanitaire en Cisjordanie. Vendredi dernier, le Conseil a adopté la résolution 2730 (2024). Cette résolution réaffirme l'obligation qui incombe aux États et aux parties aux conflits de respecter et de protéger le personnel et les biens humanitaires. Cela s'applique bien sûr aussi aux centres de distribution à Gaza, qui ne doivent pas faire l'objet de pillage, comme nous venons de l'entendre.

Nous rappelons aussi que l'usage de la force lors d'opérations de maintien de l'ordre, comme à Jénine la semaine passée, doit notamment répondre aux critères de nécessité et de proportionnalité et protéger les droits de tout individu à la vie et à la sécurité de sa personne.

Pour conclure, la Suisse rappelle que le respect du droit international et des résolutions du Conseil sont les conditions *sine qua non* pour la désescalade et un premier pas vers la mise en place d'une paix durable entre Israéliens et Palestiniens. Nous réitérons notre soutien ferme à la solution négociée à deux États, Israël et la Palestine dont Gaza fait partie intégrante, vivant côte à côte en paix et en sécurité à l'intérieur de frontières sûres et reconnues.

M^{me} Frazier (Malte) (*parle en anglais*) : Je remercie à mon tour le Coordonnateur spécial Tor Wennesland de son exposé.

Malte exprime sa profonde préoccupation face à la crise qui perdure. Nous renouvelons notre appel à un cessez-le-feu immédiat et permanent.

Malte redit condamner sans équivoque les attaques terroristes perpétrées le 7 octobre 2023 par le Hamas contre des civils israéliens, ainsi que la poursuite des tirs de roquettes aveugles vers le territoire israélien, y compris les nombreux tirs effectués récemment depuis Rafah. Nous demandons une fois encore la libération immédiate et inconditionnelle des derniers otages.

Par ailleurs, notre inquiétude vis-à-vis des civils palestiniens de Gaza continue elle aussi de s'aggraver. Des dizaines de milliers d'entre eux ont déjà été tués ou blessés. Des millions d'autres ont été déplacés de force, à maintes reprises, et la population tout entière est en état de siège. L'intensification des opérations militaires israéliennes à Rafah et la reprise de combats acharnés dans le nord de la bande de Gaza, conjuguées aux ordres d'évacuation imposés à des civils désespérés, mettent en exergue des conditions humanitaires et de sécurité déjà très compromises. Dimanche, de nouveaux civils ont été blessés ou ont perdu la vie à la suite d'une frappe aérienne israélienne sur un camp de réfugiés à Rafah.

Le pilonnage constant des hôpitaux, associé aux restrictions imposées à l'aide, a entraîné l'effondrement du système de santé. Cette situation met en péril la vie de centaines de milliers de Palestiniens qui ne peuvent accéder aux services essentiels. Les mères et leurs nouveau-nés risquent également de subir des préjudices physiques et psychologiques notables. Plus de 155 000 femmes enceintes et allaitantes n'ont pas accès à des services essentiels. D'après certaines estimations, environ 17 000 enfants sont actuellement non accompagnés ou séparés de leur famille, un chiffre stupéfiant. Nous soulignons que le droit international humanitaire accorde une protection spéciale aux enfants, considérés comme des personnes particulièrement vulnérables.

Le fait qu'Israël a pris le contrôle du point de passage de Rafah et l'a fermé a également paralysé l'acheminement et la distribution de l'aide, envenimant une situation déjà désastreuse. Conformément au droit international humanitaire, Israël est tenu de faciliter l'acheminement sans entrave, depuis l'extérieur, de l'aide à destination de toute la bande de Gaza. Nous demandons la réouverture du point de passage de Rafah et une augmentation massive de l'aide apportée à la population civile. Conformément aux résolutions 2712 (2023) et 2720 (2023), la sûreté et la sécurité des travailleurs humanitaires doivent également être garanties.

De surcroît, Malte réaffirme son appui au rôle indispensable et vital que remplit l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), à Gaza et dans toute la région. Nous nous sommes ralliés aux engagements communs pour l'UNRWA et, dans ce contexte, nous soulignons que l'Office doit recevoir un appui politique et financier suffisant et constant.

Les priorités immédiates sont claires. Il faut que les résolutions pertinentes du Conseil soient pleinement respectées et mises en œuvre, et que les ordonnances de la Cour internationale de Justice, y compris celles qui ont été rendues le 24 mai, soient intégralement, immédiatement et effectivement appliquées. Il faut qu'un cessez-le-feu soit instauré, que les otages soient libérés, que l'aide humanitaire augmente et que les tirs de roquettes sur les villes israéliennes cessent.

Il nous faut également nous pencher sur la question des priorités à long terme afin de garantir aux Israéliens comme aux Palestiniens un avenir de paix et de dignité. Il s'agit notamment de s'engager à appliquer le principe de responsabilité, car justice et paix vont de pair. Les procédures judiciaires visant à lutter contre l'impunité sont cruciales pour la stabilité à long terme.

Nous réaffirmons que les colonies de peuplement en Cisjordanie sont illégales et font obstacle à la paix. Les activités de peuplement israéliennes et les violences contre les civils palestiniens dans les territoires palestiniens occupés doivent prendre fin.

Fondamentalement, les parties régionales qui ont de l'influence doivent mobiliser la volonté politique et le courage nécessaires pour appuyer des processus de dialogue réparateur et faire en sorte que le rétablissement d'un horizon politique soit de nouveau une priorité affirmée. Il faut notamment inclure un soutien à la revitalisation de l'Autorité palestinienne afin qu'elle ait la

capacité de gouverner aussi bien la Cisjordanie que la bande de Gaza.

Malte est favorable à tous les efforts axés sur l'élaboration d'un plan de paix global, propre à ouvrir la voie à une concrétisation crédible et irréversible de la solution des deux États, le long des frontières d'avant 1967, répondant aux aspirations légitimes des deux parties, avec Jérusalem pour future capitale de ces deux États vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et aux paramètres convenus au niveau international.

M. de Rivière (France) : Je remercie M. Wennesland pour son exposé, et je tiens à lui redire le plein soutien de la France.

La France appelle à un cessez-le-feu immédiat à Gaza. Elle réaffirme son opposition à l'opération militaire israélienne en cours à Rafah, qui a conduit au déplacement de centaines de milliers de civils. Elle doit cesser sans délai. Le Président Macron a exprimé lundi son indignation après les récentes frappes israéliennes qui ont fait de nombreuses victimes civiles.

Conformément à l'ordonnance de la Cour internationale de Justice, Israël doit « arrêter immédiatement son offensive militaire, et toute autre action menée dans le gouvernorat de Rafah ». Les autorités israéliennes doivent aussi maintenir ouvert le point de passage de Rafah pour que puisse être assurée, sans restriction et à grande échelle, la fourniture des services de base et de l'aide humanitaire requis de toute urgence.

La France exige la libération immédiate de tous les otages encore retenus par le Hamas et d'autres groupes terroristes. Elle déplore le décès de l'un des trois otages français.

La France n'a cessé de condamner les attaques terroristes du 7 octobre. Elle condamne également les tirs de roquettes du Hamas ayant ciblé la semaine dernière la région de Tel-Aviv et le centre d'Israël.

Il est essentiel qu'une aide humanitaire massive parvienne à la population civile de Gaza. Tous les points de passage doivent être ouverts, sans délais.

La France condamne fermement l'attaque du Hamas contre le point de passage de Kerem Shalom, ainsi que les attaques d'un convoi humanitaire jordanien par des colons israéliens le 7 mai. Nous appelons les autorités israéliennes à mettre fin à la violence des colons contre les convois d'aide et à traduire les auteurs en justice.

Nous rappelons aussi que l'acheminement de l'aide ne doit pas être entravé, et qu'elle doit bénéficier à la population civile. La France appelle à un strict respect du droit international humanitaire et elle rappelle l'impératif de protection des civils et des personnels humanitaires.

Elle a utilisé le corridor maritime pour fournir de l'aide aux populations civiles de Gaza, mais ce corridor ne peut se substituer à l'acheminement de l'aide par les voies terrestres. Comme l'a fait la Cour internationale de Justice, la France appelle Israël à rouvrir immédiatement le point de passage de Rafah.

La France est très préoccupée par la situation en Cisjordanie et, plus largement, dans la région. Nous déplorons les conséquences de l'opération militaire menée dans le camp de réfugiés de Jénine. La France rappelle l'importance du respect du principe de distinction entre la population civile et les combattants.

La politique de colonisation israélienne en Cisjordanie et à Jérusalem-Est, contraire au droit international, se poursuit à un rythme soutenu. Le Président Macron a condamné les nouvelles annonces en matière de colonisation et la remise en cause de la loi de désengagement, et il a souligné sa détermination à renforcer les sanctions en la matière, y compris au niveau européen.

La France condamne les violences commises par certains colons à l'encontre de la population palestinienne. Ceux-ci doivent répondre de leurs actes devant la justice.

La France est mobilisée pour éviter un embrasement régional. Nous appelons à la désescalade, notamment de part et d'autre de la Ligne bleue.

Le Conseil de sécurité a déjà adopté trois résolutions (résolutions 2712 (2023), 2720 (2023) et 2728 (2024)) sur l'arrêt des combats et l'acheminement de l'aide humanitaire. Celles-ci ont valeur contraignante et elles doivent être respectées.

Le Conseil doit s'exprimer de manière urgente sur la situation à Rafah et demander l'arrêt de cette offensive. Il doit aussi œuvrer à la solution des deux États, qui est la seule à même de donner un horizon de paix aux Israéliens comme aux Palestiniens. La France continuera de se mobiliser en ce sens, auprès de ses partenaires internationaux et du Groupe de contact arabe, que le Président de la République et le Ministre des affaires étrangères ont reçus à Paris le 24 mai. Le Président Macron a rappelé à cette occasion le soutien de la France à une Autorité palestinienne renforcée et à son retour dans la bande de Gaza, qui devra faire partie de l'État palestinien, avec le soutien

de la communauté internationale. Les Nations Unies ont un rôle central à jouer en ce sens.

Le projet de résolution que nous proposons aborde ces dimensions politiques, et j'appelle l'ensemble des membres du Conseil de sécurité à le soutenir.

M^{me} Evstigneeva (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Tor Wennesland, de son exposé sur la situation dans la zone du conflit israélo-palestinien, où l'opération militaire sanglante d'Israël, qui est entrée dans son huitième mois, a déjà coûté la vie à plus de 36 500 civils palestiniens, un nombre de victimes sans précédent depuis la Seconde Guerre mondiale. La grande majorité des victimes sont des femmes et des enfants, qui meurent en attendant une assistance vitale, dans les zones de l'enclave auxquelles les organismes des Nations Unies ne peuvent accéder.

Au mépris des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, ainsi que des arrêts de la Cour internationale de Justice, l'armée de l'air israélienne poursuit ses bombardements aveugles sur le sud et le centre de Gaza. La ville de Rafah, où environ un million de civils se sont amassés après la fuite d'environ 800 000 Palestiniens, selon l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), n'a pas échappé à ce sort tragique.

Chaque jour, des personnes meurent, y compris des membres du personnel des Nations Unies. Le 13 mai, un membre du Département de la sûreté et de la sécurité a été tué et un autre fonctionnaire des Nations Unies a été blessé lorsqu'un véhicule des Nations Unies a été touché par des tirs alors qu'il se rendait à l'Hôpital européen de Rafah. Dans la nuit du 26 mai, une attaque de l'armée de l'air israélienne contre un camp de déplacés dans le nord-ouest de Rafah a fait moins 45 morts, dont de jeunes enfants, et des dizaines de blessés. Cette attaque a eu lieu deux jours seulement après une nouvelle ordonnance relative aux mesures conservatoires de la Cour internationale de Justice, exigeant la fin de l'offensive menée dans le gouvernorat de Rafah. En outre, un soldat égyptien a été tué au point de passage de Rafah lors d'un échange de tirs entre les soldats israéliens et les gardes-frontières égyptiens.

L'écrasante majorité des membres de la communauté internationale, y compris les Ministres des affaires étrangères des pays arabes, ont condamné les actions israéliennes à Rafah. Le Secrétaire général António Guterres n'a pas été en reste, et a appelé Israël à mener

une enquête approfondie pour déterminer les responsabilités et à prendre des mesures immédiates pour protéger les civils.

Nous condamnons également la frappe aérienne sur le camp de déplacés de Rafah et appelons Jérusalem-Ouest à mettre fin à ces crimes de guerre contre le peuple palestinien. Nous exigeons qu'Israël respecte strictement les dispositions du droit international humanitaire. Les attaques contre le personnel des Nations Unies et les travailleurs humanitaires sur le terrain sont inacceptables. Nous appuyons l'appel du Secrétaire général Guterres en faveur d'un cessez-le-feu immédiat, d'un accès humanitaire sans entrave et de la libération inconditionnelle de tous les otages afin de mettre un terme aux souffrances de la population civile dans l'enclave.

Les analyses du Coordonnateur spécial montrent clairement que nous ne devons pas nous attendre à ce que la machine de guerre d'Israël s'arrête de sitôt. Nous constatons qu'Israël est déterminé à poursuivre son opération militaire dans la bande de Gaza, malgré son incapacité de plus en plus évidente à atteindre ses objectifs déclarés, à savoir la libération des otages en toute sécurité et la destruction du Hamas. Dans le même temps, le processus de négociation entre Israël et le Hamas, par l'intermédiaire de médiateurs, sur l'échange d'otages israéliens contre des prisonniers palestiniens est dans l'impasse.

Dans ces conditions, l'ampleur de la catastrophe humanitaire augmente de jour en jour. Depuis trois semaines, l'armée israélienne empêche 3 000 camions transportant de l'aide humanitaire de passer par les postes frontières de Rafah et de Kerem Shalom. En conséquence, selon les institutions spécialisées des Nations Unies, Gaza est à court de toute aide humanitaire – eau, nourriture et carburant. Les personnes qui parviennent à échapper aux bombardements sont confrontées à la famine, aux maladies infectieuses et à l'absence des soins médicaux nécessaires. La découverte d'un charnier à Khan Younès contenant plus de 300 corps de Palestiniens a suscité un tollé.

La Russie fait tout ce qui est en son pouvoir pour améliorer la situation catastrophique de la population civile dans le Territoire palestinien occupé. Depuis le 19 octobre 2023, des avions du Ministère russe des situations d'urgence ont livré plus de 500 tonnes de fournitures humanitaires à l'Égypte, en vue de leur acheminement vers l'enclave palestinienne assiégée par l'intermédiaire de la Société égyptienne du Croissant-Rouge. Outre les efforts gouvernementaux, plusieurs organisations non gouvernementales et publiques russes,

ainsi que des particuliers, ont participé activement à la collecte d'une aide humanitaire pour les Palestiniens dans le besoin. Grâce à leurs efforts, des centaines de tonnes de médicaments, de vêtements chauds, de tentes, de denrées alimentaires et de produits de première nécessité ont été collectées dans toute la Russie et envoyées dans la zone de conflit.

Il est regrettable de constater que, compte tenu de l'escalade actuelle, le retour du processus de règlement du conflit palestinien-israélien sur la voie politique et diplomatique et l'instauration d'un cessez-le-feu semblent illusoire. Dans ce contexte, le Conseil de sécurité doit continuer de faire pression sur Israël et sur son allié, Washington, qui a adopté un projet de loi prévoyant une aide militaire de 26,4 milliards de dollars. Cette mesure, qui intervient dans un contexte où l'UNRWA ne bénéficie pas d'un financement suffisant, suscite de plus en plus de mécontentement et d'indignation, même aux États-Unis, où des manifestations anti-israéliennes se sont déjà répandues sur les campus des grandes universités.

Dans le même temps, les tentatives d'Israël de tourner à son avantage la question des violences sexuelles et l'implication présumée du personnel de l'UNRWA dans l'attaque perpétrée par le Hamas le 7 octobre ont l'effet inverse. Après sa visite en Israël et en Cisjordanie, la Représentante spéciale du Secrétaire général n'a pas confirmé dans son rapport les allégations les plus odieuses formulées par les Israéliens, mais a bel et bien recensé de nombreuses violations commises contre des Palestiniennes détenues de manière arbitraire. Les conclusions du groupe d'experts, dirigé par Catherine Colonna, qui a confirmé que l'UNRWA respectait le principe de neutralité et jouait un rôle clef dans l'assistance aux Palestiniens, sont également dignes d'intérêt.

L'aggravation actuelle de la situation dans la zone du conflit israélo-palestinien démontre les conséquences tragiques des tentatives de Washington de monopoliser les fonctions de médiation afin de satisfaire les ambitions injustifiées qu'il nourrit de régler seul tous les problèmes du monde. Dans le même temps, les Américains font obstacle à tous les efforts déployés par la communauté internationale pour trouver des moyens de promouvoir un règlement au Moyen-Orient et de réparer l'injustice historique dont les Palestiniens ont été victimes. Parmi ces démarches, on peut citer le veto que les États-Unis ont opposé au projet de résolution S/2024/312, recommandant à l'Assemblée générale d'admettre la Palestine en tant que Membre à part entière de l'ONU.

Nous saluons les efforts déployés par nos partenaires algériens au Conseil pour promouvoir l'adoption de ce document au Conseil de sécurité, alors que l'effusion de sang se poursuit à Gaza. Nous estimons que le Conseil doit envoyer de toute urgence un message uni en faveur d'un cessez-le-feu immédiat dans l'enclave.

En outre, nous souhaitons réaffirmer notre position inchangée selon laquelle il est nécessaire, parallèlement aux mesures visant à remédier à la phase aiguë de la crise, de commencer à jeter les bases d'un dialogue direct entre Palestiniens et Israéliens sur l'ensemble des questions relatives au statut final. Ce processus doit aboutir à la concrétisation de la formule des deux États approuvée par la communauté internationale, à savoir Israël et la Palestine coexistant dans la paix et la sécurité sur la base des frontières de 1967.

M. Yamazaki (Japon) (*parle en anglais*) : Je remercie le Coordonnateur spécial, M. Wennesland, de son exposé instructif.

Près de huit mois environ après les actes de terreur ignobles perpétrés par le Hamas et d'autres groupes, nous devons continuer de condamner fermement ces actions et demander le retour immédiat de tous les otages qui sont toujours en captivité.

Dans le même temps, nous devons prendre conscience des horreurs et des hostilités qui se poursuivent à Gaza. Nous sommes témoins de souffrances inimaginables, d'un nombre catastrophique de victimes civiles et d'une augmentation de la famine et des maladies. Il n'y a pas d'endroit sûr dans la bande de Gaza, pas même pour les travailleurs humanitaires, les journalistes, les femmes ou les enfants.

Malgré les appels pressants à la retenue lancés par la communauté internationale, Israël a entamé des opérations militaires à Rafah. Comme les organismes humanitaires l'avaient prédit dans leurs avertissements, les conséquences sont déjà dévastatrices. Près d'un million de Palestiniens ont été contraints de fuir une nouvelle fois, pour la plupart dans des zones impropres à l'habitation humaine.

Si nous saluons l'activation du mécanisme des Nations Unies établi par la résolution 2720 (2023), le point de passage de Rafah n'est pour l'heure pas opérationnel, ce qui prive les civils de la principale voie d'acheminement de l'aide à Gaza. La famine s'est déjà installée dans le nord et la situation dans le sud est sur le point de s'effondrer, tandis que le point de passage de Rafah a cessé

de fonctionner et que la population est à nouveau déplacée de force.

Dans ce contexte, la Cour internationale de Justice a indiqué des mesures conservatoires supplémentaires la semaine dernière, ordonnant à Israël d'arrêter immédiatement son offensive militaire dans le gouvernorat de Rafah, car elle risque d'entraîner la destruction physique des Palestiniens de Gaza. Les ordonnances en indication de mesures conservatoires de la Cour internationale de Justice sont juridiquement contraignantes pour les parties à un différend et doivent être respectées en toute bonne foi.

Le Japon est profondément préoccupé par la situation humanitaire critique à Gaza, ainsi que par les frappes aériennes des Forces de défense israéliennes à Rafah et d'autres opérations militaires qui causent la mort d'un grand nombre de civils, dont beaucoup de femmes et d'enfants. Nous ne pouvons accepter que tant de personnes, en particulier des femmes et des enfants, soient victimes des combats. Comme notre ministre des affaires étrangères, M^{me} Kamikawa Yoko, l'a fait savoir à son homologue israélien cette semaine, le Japon s'oppose à une opération militaire de grande envergure à Rafah, et réaffirme que les activités humanitaires, y compris via le point de passage de Rafah, ne doivent pas être entravées.

Le Japon se joint à d'autres pays pour appeler à un cessez-le-feu immédiat afin de garantir un environnement propice aux activités humanitaires, sans entrave, et à la libération des otages, et espère sincèrement que cela conduira à un cessez-le-feu durable. À cet égard, nous appuyons fermement les négociations menées par l'Égypte, le Qatar et les États-Unis en vue de trouver une issue à cette crise dévastatrice.

Au-delà de Gaza, le Japon déplore les violences en Cisjordanie et à Jérusalem-Est, où plus de 480 Palestiniens ont été tués depuis le 7 octobre. Nous condamnons également sans équivoque l'incendie criminel du siège de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Il est indispensable de créer un environnement dans lequel les organisations internationales peuvent exécuter leurs missions en toute sécurité et de manière efficace.

M^{me} Blokar Drobič (Slovénie) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Coordonnateur spécial Wennesland de son exposé.

Ces dernières semaines, le Conseil a clairement exprimé son rejet de l'opération à Rafah. Dans la résolution 2728 (2024), notre résolution la plus récente, nous avons exigé sans ambiguïté un cessez-le-feu immédiat à

Gaza, ainsi que la libération de tous les otages et la garantie d'un accès humanitaire sûr, rapide et sans entrave.

La semaine dernière, la Cour internationale de Justice a rendu une nouvelle ordonnance en indication de mesures conservatoires concernant Gaza. Entre autres choses, la Cour a clairement ordonné à Israël d'arrêter immédiatement son offensive militaire dans le gouvernorat de Rafah. La Cour a également ordonné de maintenir ouvert le point de passage de Rafah pour que puisse être assurée, sans restriction et à grande échelle, la fourniture des services de base et de l'aide humanitaire, avec la pleine coopération de l'ONU. Malgré cette ordonnance, l'opération se poursuit, avec plus d'intensité.

Les résolutions du Conseil de sécurité et les décisions de la Cour internationale de Justice sont contraignantes. Pourtant, alors que nous sommes réunis, l'opération à Rafah se poursuit, malgré les demandes et les appels de la communauté internationale, et au mépris de l'ordonnance de la Cour internationale de Justice. Cette semaine, nous avons eu la démonstration déchirante des raisons pour lesquelles l'opération doit cesser immédiatement. Nos pires craintes quant aux conséquences graves de l'opération sur la population civile se sont concrétisées. La Slovaquie condamne une fois encore avec fermeté l'attaque contre les personnes déplacées à Rafah, dans ce qui était censé être une zone sûre. Cet acte a prouvé une fois de plus qu'aucun endroit n'est sûr pour les civils à Gaza.

Nous nous opposons aux déplacements forcés. Nous sommes choqués par la situation humanitaire des déplacés à l'intérieur de la bande de Gaza. Un million de personnes ont à nouveau été déplacées de Rafah au cours des dernières semaines. De toute évidence, les ressources sont insuffisantes pour répondre aux besoins humanitaires, en particulier en ce qui concerne la nourriture, l'eau, le carburant, les médicaments et les abris. Nous parlons de personnes, de personnes âgées, de jeunes et d'enfants, qui, au lieu de réaliser leurs rêves et leurs aspirations, ne rencontrent que des difficultés. Pour nombre d'elles, il ne reste qu'un seul rêve : se réveiller demain.

Par ailleurs, nous sommes régulièrement informés des difficultés croissantes auxquelles sont confrontés les habitants de la Cisjordanie, qui sont encore aggravées par la détérioration de la situation budgétaire de l'Autorité palestinienne. Nous sommes profondément préoccupés par les obstacles auxquels se heurte l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, notamment le vote sur la nouvelle loi à la Knesset.

Le droit international n'est pas un menu à la carte. Ce n'est pas non plus quelque chose qui nous est imposé. Ce sont des obligations que nous avons volontairement contractées et acceptées. Les États Membres de l'ONU doivent respecter la Charte des Nations Unies, et faire preuve d'un attachement indéfectible au droit international. Cela signifie le plein respect du droit international, y compris le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme. Cela signifie le respect des décisions des tribunaux internationaux. Cela signifie également de veiller à ce que les auteurs de graves violations du droit international en répondent. Les décisions de la CIJ ne sont pas des conseils, ni des recommandations. Ce sont des obligations. Elles sont contraignantes.

Il importe de souligner que la dernière frappe en date contre le camp de déplacés à Rafah n'est pas un acte isolé. Plusieurs cas de ce genre se sont produits à Gaza. Et à chaque fois, on nous a dit que des enquêtes étaient en cours. Toutefois, le Conseil n'a reçu aucune information ni été tenu au courant des éventuelles suites données. Pour que le Conseil puisse agir de manière responsable pour prévenir les violations et garantir l'application du principe de responsabilité, il doit savoir ce qu'il se passe sur le terrain. Des enquêtes internationales crédibles sont les mieux adaptées à cette fin.

Le Conseil lui-même doit faire preuve d'un attachement sans faille au droit international en assumant ses responsabilités. En nous contentant de constater les violations graves, nous laissons s'effondrer sous nos yeux le système international que nous connaissons, celui qui est fondé sur le respect du droit international. Il est temps que le Conseil cesse d'observer la situation à Rafah. La tragédie n'est pas imminente. Elle est en train de se produire. Et nous devons agir, notamment en adoptant une résolution claire.

Comme tout le reste, un jour, ce moment appartiendra à l'histoire, et nous serons jugés sur la base de notre réaction. Le Conseil doit s'assurer d'être du bon côté de l'histoire, et pour la Slovaquie, le bon côté de l'histoire, c'est le côté de la protection des civils. Nous appelons une nouvelle fois à un cessez-le-feu immédiat.

M. De La Gasca (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je remercie le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Tor Wennesland, de son exposé de ce matin, et je réaffirme l'appui de l'Équateur à ses efforts précieux.

Depuis le 7 octobre 2023, lorsque le Hamas a perpétré des actes terroristes que l'Équateur condamne une

nouvelle fois catégoriquement, le Conseil a reçu à plusieurs reprises des informations faisant état d'une violence effroyable, de morts, de blessés, de déplacements et de souffrances pour les peuples de Palestine et d'Israël. Rien qu'au cours des derniers jours, diverses nouvelles décourageantes nous sont parvenues, surtout en provenance de Gaza : des bombardements qui touchent gravement la population civile de Rafah et font des dizaines de morts et de blessés, des combats incessants, une aide humanitaire insuffisante et des tirs de la roquette lancés sans discernement en direction d'Israël. Les images qui nous sont parvenues de Tell el-Sultan ce week-end seront difficiles à oublier. Il est temps de mettre fin au cycle de violence et de souffrance.

Le 20 mai dernier, j'ai indiqué que la situation devenait chaque jour plus difficile, et j'ai rappelé l'obligation de mettre en œuvre toutes les résolutions du Conseil, ainsi que les mesures conservatoires de la Cour internationale de Justice (CIJ) (voir S/PV.9631). Aujourd'hui, alors que la CIJ a décidé d'ordonner de nouvelles mesures conservatoires et que la violence s'est intensifiée à Rafah, je dois répéter ce que j'ai dit et demander une fois de plus que les décisions prises par les organes de l'ONU concernés soient respectées, afin que les hostilités cessent immédiatement, qu'une aide humanitaire en quantité suffisante parvienne rapidement et en toute sécurité à toutes les personnes qui en ont besoin et que les otages qui sont toujours aux mains du Hamas soient libérés immédiatement et sans aucune condition.

Je dois également rappeler que les normes du droit international humanitaire sont contraignantes pour toutes les parties et que leur violation entraîne de graves responsabilités. Les enquêtes nécessaires doivent être menées afin de permettre une application adéquate du principe de responsabilité.

Les négociations entre les parties doivent reprendre pour permettre un cessez-le-feu et la libération des otages. Il est également impératif que ces négociations soient menées de bonne foi. Mon pays appuie et apprécie à leur juste valeur les efforts de médiation de l'Égypte, du Qatar et des États-Unis, et exhorte les parties à faire preuve d'autant de souplesse que possible pour qu'un accord viable puisse être conclu dans les meilleurs délais. Les acteurs qui peuvent influencer les parties ont la responsabilité d'exercer cette influence de manière urgente et résolue, et le Conseil doit également faire entendre sa voix face à une situation qui a dépassé toutes les limites.

Il faut également œuvrer pour que cette guerre soit la dernière de ce conflit. Pour ce faire, il faut créer les

conditions nous permettant d'avancer vers une solution pacifique, négociée, définitive et juste pour les parties, fondée sur la coexistence de deux États, la Palestine et Israël, sur la base des frontières de 1967 et conformément aux résolutions pertinentes.

M^{me} Rodrigues-Birkett (Guyana) (*parle en anglais*) : Le Guyana remercie le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Wennesland, de son exposé sur la crise qui ne cesse de s'aggraver dans le Territoire palestinien occupé. Une autre séance sur la question de Palestine, une autre liste de déclarations appelant à la fin de la guerre, et un sentiment d'impuissance envahit ce petit membre élu du Conseil face à la déshumanisation d'un peuple, au mépris de l'état de droit et à l'impunité. Quand cela se terminera-t-il ? Qui pourra y mettre fin et qu'est-ce qui pourra y mettre fin ? Cela dit, nous ne pouvons pas nous permettre de rester silencieux, car hélas, un trop grand nombre de personnes ont déjà été à jamais réduites au silence dans cette guerre.

C'est pourquoi je tiens avant tout à exprimer la ferme solidarité du Guyana avec le peuple palestinien, un peuple riche de son histoire, de sa culture et de sa terre. Le fait que le désir de retrouver sa patrie a entraîné tant de souffrances cruelles pour le peuple palestinien est peut-être l'une des plus grandes tragédies des temps modernes. Mais il est encore plus tragique que l'ONU n'ait pas encore pu mettre fin à cette injustice.

Cela fait 76 ans que le peuple palestinien a été déplacé de force d'une grande partie de sa terre natale, malgré l'adoption par l'Assemblée générale d'un plan pour la création d'un État arabe et d'un État juif comme règlement de la question de Palestine. Depuis lors, la force et le déplacement ont caractérisé l'existence des Palestiniens, qui ont subi des cycles de violence sans fin les poussant à quitter leur patrie qui ne cesse de rétrécir. Là où ils ont été autorisés à rester, leur existence a été des plus misérables en raison de la main de fer de la Puissance occupante qui s'étend à tous les domaines de leur vie.

Aujourd'hui, 235 jours se sont écoulés depuis le dernier cycle de violence, et les mots manquent pour rendre compte de ses conséquences désastreuses. Le nombre de morts a dépassé les 36 000. Plus de 80 000 personnes ont été blessées. Une fois les décombres de Gaza déblayés, le bilan devrait s'alourdir. Avec toutes ces personnes mortes ou blessées, les capacités du système de santé sont gravement entravées. Les fournitures médicales, comme d'autres produits humanitaires de première nécessité, sont extrêmement limitées en raison de l'absence d'accès

humanitaire à grande échelle. Le niveau d'insécurité alimentaire a conduit à une véritable famine dans le nord.

La guerre a des effets particulièrement inquiétants sur les enfants. Nombre d'entre eux ont été tués, mutilés ou sont devenus orphelins. Les répercussions psychosociales à long terme sur ces enfants sont particulièrement préoccupantes.

On aurait pu penser que la crise à Gaza ne pouvait pas empirer, jusqu'à ce que nous apprenions que dimanche dernier, dans le camp de Tal Al-Sultan, à Rafah, des tentes abritant des Palestiniens déplacés ont été incendiées à la suite de frappes aériennes israéliennes. Des personnes ont été blessées et brûlées vives, et tout cela dans une zone désignée comme zone de sécurité, un rappel glaçant qu'il n'y a pas d'endroit sûr à Gaza. Le Guyana demande qu'une enquête indépendante et internationale soit menée rapidement afin d'établir les faits entourant cette attaque, et notamment d'en identifier les auteurs.

Le Conseil ne doit pas continuer d'accepter les explications trop familières selon lesquelles il s'agirait d'erreurs de calcul ou autre type d'erreurs. Rien ne justifie le meurtre de civils innocents et les Conventions de Genève de 1949 définissent clairement l'obligation de protéger les civils.

J'insiste donc sur l'obligation qu'ont toutes les parties au conflit de respecter strictement le droit international, y compris le droit international humanitaire. La Cour internationale de Justice a rendu trois ordonnances en indication de mesures conservatoires, mais elles ne sont pas respectées. En effet, l'attaque contre Tal Al-Sultan a eu lieu moins de deux jours après la dernière ordonnance de la Cour enjoignant à Israël de cesser ses opérations militaires à Rafah. Le Conseil doit réfléchir sérieusement à la réponse à apporter à ce mépris flagrant de l'état de droit.

Dans ce marasme d'illégalités, plus de 100 otages sont toujours détenus à Gaza par le Hamas depuis leur enlèvement en Israël le 7 octobre. Ils doivent être libérés immédiatement et sans condition, et leur bien-être doit être garanti.

Compte tenu de ce qui précède, le Guyana lance trois appels importants.

Premièrement, nous appelons une nouvelle fois à un cessez-le-feu immédiat et sans condition à Gaza, et à la levée de tous les obstacles qui contribuent aux souffrances du peuple palestinien. Si la violence ne cesse pas, la situation humanitaire ne s'améliorera pas et les souffrances

continueront. Un cessez-le-feu est également un élément essentiel pour améliorer la situation en matière de sécurité afin que le personnel humanitaire puisse opérer sans entrave.

Deuxièmement, nous demandons l'ouverture de toutes les voies terrestres vers Gaza afin d'améliorer l'acheminement de fournitures humanitaires. Les besoins à Gaza sont immenses et le fait que plusieurs points de passage sont inopérants rend l'action humanitaire inefficace. Le point de passage de Rafah doit être rouvert, les processus de vérification doivent être simplifiés et Gaza doit être inondée d'aide humanitaire. L'activité commerciale doit reprendre pleinement, même si nous reconnaissons que de nombreuses personnes ont été appauvries par cette guerre.

Troisièmement, le Guyana exige que des efforts sérieux soient déployés sur le long terme pour parvenir à la solution des deux États. Le peuple palestinien doit exercer son droit inaliénable à l'autodétermination et il incombe à l'ONU de garantir l'exercice de ce droit. La majorité des Membres de l'Organisation ont manifesté leur appui à l'autodétermination palestinienne et à la création d'un État palestinien. Le Conseil a donc la responsabilité d'honorer les souhaits du peuple palestinien à cet égard. C'est également le moyen le plus viable d'aborder un grand nombre d'aspects de la question palestinienne, y compris le problème non résolu des réfugiés, qui nécessite la poursuite du mandat de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Le Guyana saisit cette occasion pour réaffirmer son appui indéfectible à l'UNRWA et s'inquiète vivement des tentatives visant à le désigner comme une organisation terroriste, que nous rejetons.

Pour terminer, le Guyana est prêt à travailler avec le Conseil pour instaurer la paix pour les Palestiniens et les Israéliens. Contrairement à la stratégie adoptée par certains, la paix ne peut émaner de la violence et de la guerre. De même, l'insécurité ne peut pas engendrer la sécurité.

M. Fu Cong (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie le Coordonnateur spécial Wennesland de son exposé.

Près de huit mois se sont écoulés depuis le début du conflit à Gaza. Alors que le siège et les attaques contre les civils se poursuivent et que la catastrophe humanitaire sans précédent s'intensifie, la population de Gaza est plongée dans le désespoir. La situation est précaire depuis longtemps. Si on laisse les combats se poursuivre à Gaza, la catastrophe humanitaire ne fera que s'aggraver

et l'ensemble de la région sera plongée dans une tourmente encore plus grande. La communauté internationale, et en particulier le Conseil de sécurité, doivent prendre de nouvelles mesures pour promouvoir un cessez-le-feu immédiat, sauver des vies et atténuer la catastrophe humanitaire à Gaza.

Depuis quelques temps déjà, la communauté internationale suit de près la situation à Rafah et ne cesse d'appeler à un cessez-le-feu immédiat. Le Conseil de sécurité en a débattu à de nombreuses reprises et a envoyé un signal fort et sans équivoque indiquant qu'il ne devait pas y avoir d'attaque contre Rafah. La Cour internationale de Justice a rendu une ordonnance en indication de mesures conservatoires exigeant qu'Israël arrête immédiatement son offensive militaire dans le gouvernorat de Rafah, conformément à la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide. Néanmoins, malgré la forte opposition de la communauté internationale, Israël a bombardé plus d'une dizaine de camps de déplacés à Gaza, entraînant la mort d'un grand nombre de civils innocents. La Chine condamne fermement ces actions. Elle appuie le projet de résolution distribué hier par l'Algérie, qui répond à l'appel lancé par une majorité écrasante de membres de la communauté internationale et qui reflète les mesures minimales que le Conseil doit prendre à ce stade. Nous espérons que tous les membres mettront de côté les calculs politiques, donneront la priorité à la nécessité de sauver des vies et appuieront son adoption par le Conseil dans les plus brefs délais.

Des mesures concrètes doivent être prises pour atténuer la catastrophe humanitaire à Gaza. Au point de passage de Rafah, plus de 2000 camions chargés de fournitures humanitaires attendent anxieusement de pouvoir entrer dans Gaza, tandis que de l'autre côté, des millions de personnes luttent contre la faim, la maladie et le désespoir. Les secours peuvent sembler proches, mais ils sont hors de portée en raison d'obstacles créés par l'homme. La Chine s'oppose fermement à la politisation des questions humanitaires, à l'utilisation de la faim comme une arme et à l'utilisation de l'aide humanitaire comme monnaie d'échange. Israël doit s'acquitter véritablement de ses obligations en tant que Puissance occupante en ouvrant immédiatement tous les points de passage terrestres et en garantissant un accès adéquat et rapide aux fournitures humanitaires, la sécurité des organismes et du personnel humanitaires, ainsi qu'une distribution sûre et ordonnée de l'aide humanitaire. Les attaques répétées contre les locaux de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

en Cisjordanie doivent faire l'objet d'une enquête approfondie, et les responsabilités doivent être établies.

La solution fondamentale à la question du Moyen-Orient passe par la mise en œuvre de la solution des deux États. La création d'un État indépendant est le vœu le plus cher des Palestiniens et l'injustice historique qu'ils ont subie ne doit pas se perpétuer. La Chine appelle à une intensification des efforts diplomatiques aux niveaux international et régional pour redéfinir un processus multilatéral crédible et revitaliser les perspectives politiques de la solution des deux États. La Chine propose d'organiser une conférence de paix internationale de plus grande envergure, faisant davantage autorité et plus efficace, avec un calendrier et une feuille de route pour la mise en œuvre de la solution des deux États. Nous sommes favorables à l'admission de la Palestine à l'ONU en tant que Membre à part entière dès que possible.

La dixième Conférence ministérielle du Forum sur la coopération sino-arabe se tiendra demain à Beijing. Les dirigeants de Bahreïn, de l'Égypte, de la Tunisie et des Émirats arabes unis sont actuellement en visite en Chine. La Chine poursuivra des discussions approfondies sur la question de Palestine avec les dirigeants et les ministres des affaires étrangères des pays arabes qui sont en visite en Chine et qui participent à la conférence, afin de faire entendre notre voix commune. L'objectif est de mettre fin au conflit à Gaza dès que possible, de parvenir à la paix et de faire en sorte que la communauté internationale mette en œuvre la solution des deux États avec une plus grande détermination et des actions plus concrètes afin d'instaurer une paix et une stabilité durables au Moyen-Orient.

M. Hwang (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je remercie le Coordonnateur spécial Tor Wennesland de son exposé détaillé sur la catastrophe en cours à Gaza et sur les faits alarmants en Cisjordanie.

Le monde entier suit avec une grande inquiétude l'expansion des opérations terrestres à Rafah. Environ un million de civils palestiniens à Rafah ont à nouveau été déplacés de force. Cependant, il n'y a aucun endroit sûr à Gaza. Israël affirme que l'assassinat de dizaines de civils le week-end dernier dans des tentes situées dans une zone dite sûre à l'ouest de Rafah était une erreur tragique. Mais lorsque de tels faits se reproduisent à maintes reprises et que des enfants et des travailleurs humanitaires continuent d'être tués, il serait difficile pour quiconque de les considérer comme de simples erreurs. Nous demandons à Israël de mettre immédiatement fin à son offensive à Rafah.

La situation humanitaire à Gaza est encore pire qu'auparavant, car l'acheminement de l'aide humanitaire dans l'ensemble de la bande de Gaza est gravement entravé ou quasiment bloqué. Le point de passage de Rafah est fermé depuis près d'un mois et la fusillade qui a coûté la vie à un soldat égyptien lundi montre que les tensions s'aggravent. Elles déstabilisent encore davantage la paix et la sécurité régionales et ont dépassé les limites, du point de vue des pays voisins. Ce sont malheureusement des civils innocents qui meurent faute d'aide, car les pays concernés s'imputent mutuellement la responsabilité du mauvais fonctionnement des points de passage de Rafah et de Kerem Shalom.

Le couloir maritime avait apporté un semblant d'espoir. Nous apprécions les efforts déployés par les pays concernés, y compris les États-Unis et Chypre. Il est toutefois regrettable que ce couloir maritime n'ait pas encore atteint son objectif, en raison de l'impossibilité de distribuer l'aide à l'intérieur de Gaza et des dommages causés à la jetée par le mauvais temps. Il est également regrettable que le lancement du nouveau mécanisme prévu par la résolution 2720 (2023) ait été entravé avant sa pleine mise en œuvre, car il a coïncidé avec le début de l'opération terrestre israélienne à Rafah le 7 mai. Nous rappelons qu'Israël a pris une série d'engagements, il y a tout juste deux mois, après la mort d'employés de la World Central Kitchen, afin d'élargir la distribution de l'aide humanitaire par divers moyens. Nous pensons que ces engagements ont été pris de bonne foi et restent valables, mais nous n'avons observé aucun résultat à cet égard. Au contraire, nous avons constaté une baisse drastique du volume de l'aide humanitaire entrant à Gaza depuis le 7 mai, alors même que la famine se répand dans toute la bande de Gaza. Nous demandons donc instamment à Israël d'ouvrir immédiatement tous les points de passage disponibles, en coopération avec les parties concernées, et de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter le pillage et les détournements.

La situation en Cisjordanie est également très préoccupante. Nous sommes choqués par le fait que plus de 500 Palestiniens ont été tués en Cisjordanie depuis le 7 octobre 2023. Nous sommes également alarmés par la rhétorique provocatrice des hauts responsables israéliens qui appellent à prendre des mesures punitives sévères contre l'Autorité palestinienne, y compris l'approbation de nouvelles unités de peuplement en Cisjordanie. Nous exhortons Israël à cesser immédiatement toutes les activités de peuplement illégales. Nous demandons également qu'il soit mis fin aux mesures incendiaires concernant les lieux saints de Jérusalem.

La République de Corée prend bonne note de l'ordonnance rendue par la Cour internationale de Justice le 24 mai en réponse à la demande en indication de mesures conservatoires supplémentaires présentée par l'Afrique du Sud à la lumière de la situation à Rafah. Nous espérons que ces efforts de la communauté internationale contribueront à protéger les Palestiniens et à atténuer la catastrophe humanitaire sur le terrain, et permettront de mener toutes les enquêtes nécessaires. La République de Corée redit également son espoir sincère que les efforts diplomatiques des États-Unis, du Qatar et de l'Égypte aboutiront à des résultats fructueux. Il n'y a pas de temps à perdre. Nous demandons à nouveau un cessez-le-feu immédiat, la libération de tous les otages restants et l'acheminement de l'aide humanitaire dans toute la bande de Gaza. Nous devons tous garder à l'esprit que si cette catastrophe à Gaza, déclenchée par les attaques terroristes du Hamas contre Israël le 7 octobre, se prolongeait, il serait impossible de reprendre des pourparlers sérieux en faveur de la solution des deux États, et qu'il y aurait de graves conséquences pour l'avenir de la région et au-delà si ces négociations ne sont pas relancées.

M. Kariuki (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie le Coordonnateur spécial Wennesland de son exposé.

Premièrement, le Royaume-Uni est choqué par les scènes extrêmement pénibles dont nous sommes témoins à Rafah à la suite des frappes aériennes israéliennes du week-end dernier. Comme l'a déclaré le Ministre des affaires étrangères, nous demandons à Israël de lancer une enquête rapide, approfondie et transparente. La position du Royaume-Uni est très claire : nous ne soutenons pas une opération militaire de grande envergure à Rafah si elle n'est pas assortie d'un plan acceptable pour protéger les centaines de milliers de civils qui s'y trouvent toujours. Nous n'avons pas connaissance d'un tel plan. Des centaines de milliers de personnes ont déjà été déplacées de Rafah, souvent pour la deuxième fois, vers des lieux où il n'y a pas d'abris, de nourriture, d'eau ni d'accès aux soins médicaux. Nous condamnons fermement les actes du Hamas, qui met en danger les civils en les utilisant comme boucliers humains. Nous demandons à Israël de veiller à limiter les opérations aux cibles militaires et à réduire au minimum les dommages causés aux civils et aux biens de caractère civil, conformément au droit international humanitaire.

Deuxièmement, il est urgent d'acheminer davantage d'aide à la population de Gaza, qui en a désespérément besoin. Ces dernières semaines, Israël a pris un certain

nombre d'engagements afin d'augmenter l'acheminement de l'aide, notamment celui d'inonder Gaza d'aide. Il s'agissait notamment de porter à 500 le nombre quotidien de camions chargés d'aide humanitaire entrant dans la bande de Gaza, d'ouvrir le port d'Ashdod à l'aide humanitaire et d'ouvrir d'autres points de passage pour acheminer l'aide à Gaza-Nord. Si nous saluons les progrès accomplis dans la mise en oeuvre de ces engagements, notamment la livraison de farine à Gaza depuis le port d'Ashdod par l'intermédiaire du Programme alimentaire mondial, d'une manière générale, les progrès sont trop lents et les quantités d'aide acheminées restent bien en deçà de ces niveaux. Nous saluons l'accord conclu entre l'Égypte et Israël pour permettre aux organismes des Nations Unies d'acheminer l'aide, mais en raison des opérations menées à Rafah, les besoins humanitaires ont augmenté à un moment où les flux sont limités par la fermeture du point de passage de Rafah et la diminution de l'aide acheminée par le point de passage de Kerem Shalom. La situation humanitaire est catastrophique. Nous demandons à Israël d'honorer d'urgence ces engagements, d'autoriser l'acheminement de l'aide en quantités suffisantes par tous les points de passage, y compris Rafah, et de garantir un environnement à Gaza qui permette à l'aide d'atteindre ceux qui en ont si désespérément besoin. Il importe notamment, à cette fin, de mettre en place un système de déconflition efficace pour permettre aux travailleurs humanitaires de distribuer l'aide en toute sécurité et de remplir les critères opérationnels minima de l'ONU et de ses organismes.

Enfin, tout pourrait s'arrêter maintenant si le Hamas déposait les armes. Il est à l'origine des souffrances du peuple palestinien. Nous demandons au Hamas de libérer immédiatement tous les otages qui sont détenus depuis plus de sept mois. Nous avons besoin de toute urgence d'un accord qui mette fin aux combats et qui permette l'acheminement sans entrave d'une aide vitale à Gaza ainsi que la libération des otages. Nous devons ensuite travailler avec nos partenaires internationaux pour que cette pause donne lieu à un cessez-le-feu durable et permanent.

M. Bendjama (Algérie) (*parle en anglais*) : Je remercie M. Tor Wennesland de son exposé éclairant. Ses observations nous rappellent douloureusement la situation catastrophique qui règne dans l'ensemble du Territoire palestinien occupé, y compris à Gaza, en Cisjordanie et à Al-Qods al-Charif. La triste réalité qu'il nous dépeint montre la nature brutale et insensée de l'occupation israélienne.

Ces derniers mois, le Conseil de sécurité et la communauté internationale se sont principalement

concentrés sur la crise humanitaire à Gaza. Toutefois, il est indispensable de se rappeler que le péché originel de cette souffrance est la poursuite de l'occupation et de l'oppression. S'attaquer aux symptômes sans s'attaquer à la cause première, à savoir l'occupation des terres palestiniennes, ne mènera pas à une paix durable. Les souffrances du peuple palestinien ont commencé avec l'occupation et ne cesseront qu'avec la fin de l'occupation.

À cet égard, le Conseil de sécurité est le premier responsable et doit pleinement mettre en oeuvre ses résolutions pertinentes. La résolution 2334 (2016), par exemple, indique clairement que les colonies sont illégales et constituent une violation flagrante du droit international. Malgré cela, quelque 800 000 colons résident actuellement illégalement en Cisjordanie, et font de la vie des Palestiniens un véritable cauchemar. Les autorités d'occupation viennent de proposer de construire 10 000 nouvelles unités de logement et ont alloué des fonds supplémentaires à ces colonies sans que des sanctions leur soient imposées par le Conseil de sécurité. En outre, la Puissance occupante poursuit sa politique de démolition des maisons et des structures palestiniennes, ayant procédé à plus de 470 démolitions depuis le 1^{er} janvier 2024. Elle persiste dans ses efforts pour judaïser Al-Qods et ses lieux saints. Nous avons récemment été témoins d'attaques menées par des colons contre la mosquée Al-Aqsa et le quartier de Cheik Jarrah. Ces actions risquent d'exacerber les tensions et d'envenimer plus encore la situation.

Cette sombre réalité en Cisjordanie et à Al-Qods al-Charif est aggravée par la situation à Gaza. Nul besoin de rappeler les chiffres. Le coût humain est évident et effroyable. Ces crimes parlent d'eux-mêmes. Des images obsédantes de Gaza inondent nos écrans, partout dans le monde. Si elles n'éveillent pas l'esprit d'humanité en chacun de nous, les mots ne serviront à rien.

Sur instructions du Président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, l'Algérie, en tant que membre responsable du Conseil de sécurité, et avec l'appui du Groupe des États arabes, a décidé de déposer un projet de résolution, exhortant chacun au sein du Conseil à assumer ses responsabilités. Nous espérons que ce projet de résolution concis pourra recueillir le soutien de tous les membres du Conseil. Nous avons besoin d'un Conseil uni et parlant d'une seule voix parce qu'il est inutile d'attendre que la Puissance occupante respecte volontairement le droit international et les résolutions du Conseil de sécurité. Les autorités d'occupation ont été très claires : elles ne respecteront pas les ordonnances de la Cour internationale de Justice. Au contraire, elles continuent de couvrir

les meurtres qui sont perpétrés et de commettre ce qu'elles appellent des erreurs tragiques.

Le Conseil de sécurité est chargé, en vertu du paragraphe 2 de l'Article 94 de la Charte des Nations Unies, de veiller à l'application des décisions de la Cour internationale de Justice. Nous exigeons que le Conseil assume ses responsabilités juridiques.

Les politiques actuelles de la Puissance occupante visent à faire échec aux aspirations des Palestiniens à la création d'un État et à l'autodétermination. En privant les Palestiniens de leurs terres et de leurs moyens de subsistance et de résilience, la vie en Palestine devient insupportable. Nous assistons à des attaques répétées contre l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), une organisation qui est vitale pour aider les réfugiés palestiniens et défendre leur droit au retour. Après avoir échoué récemment à discréditer l'Office, les autorités d'occupation ont proposé un projet de loi visant à qualifier l'Office, l'UNRWA, d'organisation terroriste, ce qui aurait pour effet de l'exclure des territoires occupés. Nous mettons en garde contre cette mesure et demandons au Conseil de défendre cette organisation cruciale pour la stabilité du Moyen-Orient.

Au milieu des ténèbres, une lueur d'espoir persiste grâce à la reconnaissance internationale croissante de l'État palestinien. Cette reconnaissance, ainsi que l'admission de la Palestine à l'ONU en tant que Membre à part entière, sont essentielles pour consolider le droit des Palestiniens d'établir leur État indépendant avec Al-Qods al-Charif comme capitale, face à une force d'occupation déterminée à anéantir le peuple palestinien.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Mozambique.

Nous souhaitons tout d'abord exprimer notre sincère gratitude au Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Tor Wennesland, pour son exposé important et éclairant.

Nous sommes profondément attristés par la tragédie humaine sans précédent qui se déroule dans la bande de Gaza, où vivent environ 2 millions de personnes. Cette tragédie trouve son origine dans l'offensive militaire israélienne lancée contre Gaza, et tout particulièrement contre la ville de Rafah en ce moment même. Malgré les très nombreuses mises en garde lancées par la communauté internationale concernant le risque de pertes massives dans une zone où les civils déplacés ont cherché refuge,

l'offensive militaire se poursuit, aggravant une situation humanitaire déjà catastrophique. Le 26 mai, Israël a lancé une frappe contre un camp de déplacés à Rafah. Selon les autorités gazaouites, cette attaque a entraîné la mort de dizaines de civils palestiniens et fait de très nombreux blessés, pour la plupart des femmes et des enfants. L'indignation et la condamnation que cet acte a suscitées dans le monde entier ne font que renforcer l'isolement d'Israël sur la scène internationale.

Nous venons de conclure au Conseil une semaine décisive consacrée à la protection des civils. L'ensemble de la communauté mondiale a mis en garde contre le danger de banaliser les attaques contre les civils et les travailleurs humanitaires.

Pour notre part, nous nous opposons fermement à cette tendance et la condamnons, en particulier l'opération militaire israélienne en cours à Rafah. À cet égard, nous reprenons à notre compte les appels en faveur d'une action concertée à l'échelle mondiale pour mettre fin à l'opération militaire israélienne à Rafah, qui cause des souffrances humaines indicibles à la population palestinienne. Ces actes ignobles sont perpétrés en violation flagrante de toutes les normes humanitaires, au mépris de toutes les lois de la guerre et de toutes les normes morales. Ils constituent clairement une grave violation du droit international, y compris du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme, contre le peuple palestinien.

Le Conseil de sécurité a la responsabilité de prendre collectivement des mesures concrètes afin d'arrêter l'offensive dans le gouvernorat de Rafah et de mettre un terme au massacre quotidien et systématique de la population civile innocente à Gaza. Nous insistons sur le caractère contraignant des résolutions adoptées par le Conseil, en particulier les résolutions 2712 (2023), 2720 (2023) et 2728 (2024). À ces résolutions s'ajoutent les ordonnances rendues par la Cour internationale de Justice en janvier, en mars et en mai. Les décisions de ces deux organes de l'ONU – à savoir le Conseil de sécurité et la Cour internationale de justice – constituent une base solide pour notre action collective.

Nous saisissons cette occasion pour demander la mise en œuvre immédiate de la résolution 2730 (2024), que nous avons adoptée il y a peu, concernant la protection du personnel humanitaire et du personnel des Nations Unies, ainsi que de leurs installations et de leurs biens, notamment l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient,

organisme qui est l'épine dorsale de la fourniture de l'aide humanitaire aux réfugiés palestiniens.

Nous exprimons notre condamnation absolue des crimes révélés par la découverte de charniers sur le site des hôpitaux Nasser et Chifa à Gaza. Nous réaffirmons la nécessité urgente de mener une enquête crédible, indépendante et impartiale pour établir la vérité sur ce crime monstrueux. Nous devons nous plier à l'impératif que constitue l'application du principe de responsabilité, afin que les auteurs de ces crimes odieux soient traduits en justice.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'État observateur de Palestine.

M. Bamyá (État de Palestine) (*parle en anglais*) : Si l'assaut israélien s'arrêtait aujourd'hui et que nous décidions d'organiser chaque jour des funérailles pour chaque Palestinien tué au cours des huit derniers mois, il nous faudrait près de 100 ans pour leur rendre hommage à tous. Il y a à peine une semaine, le Conseil a adopté une résolution sur la protection du personnel des Nations Unies et du personnel humanitaire (résolution 2730 (2024)). Si nous organisons un enterrement par jour pour les membres du personnel humanitaire, il nous faudrait plus d'un an pour honorer leur mémoire à tous.

Il ne reste pratiquement plus rien à Gaza. Israël a tout détruit. Mais il reste encore tout à Gaza : 2,3 millions de personnes qui, depuis huit mois, mènent un combat de tous les instants contre la mort. Ce sont des victimes. Ces personnes sont des héros et des héroïnes, parce qu'elles refusent de céder à la mort, mais ce sont des victimes qui méritent d'être aidées en tant que victimes, et pas seulement admirées en tant que héros et héroïnes. Huit mois plus tard, nous n'avons pas été en mesure de leur dire que les secours arrivent.

Il est impossible d'oublier les cris d'une mère qui a fait tout ce qui était en son pouvoir pour sauver ses enfants et qui a échoué. Il y a des parents qui, après avoir perdu un enfant, doivent transporter les autres en lieu sûr, sans avoir le temps de faire leur deuil et sans trouver refuge nulle part. Il y a des orphelins qui sont pris en charge par le parent le plus proche jusqu'à ce qu'ils n'aient plus personne. Il y a des familles qui errent dans les rues, traumatisées, meurtries, désespérées, venant de nulle part et allant nulle part. Elles se trouvent dans une contrée sans vie, essayant de survivre jusqu'au lendemain, où tout recommencera. Des personnes meurent de faim alors

que l'aide est à quelques mètres seulement, sans toutefois pouvoir l'atteindre.

En dépit de plusieurs ordonnances contraignantes rendues par la Cour internationale de Justice dans l'instance introduite par l'Afrique du Sud pour faits de génocide, Israël a fait en sorte que la famine s'installe, en entravant l'aide et en permettant sa destruction par ses extrémistes et ses colons, et au lieu de cesser immédiatement son offensive contre Rafah, comme l'a ordonné la plus haute juridiction du monde, il a bombardé les personnes qu'il a déplacées alors qu'elles s'abritaient sous des tentes. Le monde entier voit qu'il n'y a pas de zones sûres à Gaza. Le monde a vu des familles palestiniennes, des enfants, être brûlés vifs. Il est insupportable de voir un être cher être tué sous ses yeux, mais je demande aux membres d'imaginer la douleur de le voir être brûlé vif, hurlant, à l'agonie, de tenir un enfant décapité dans ses bras ou de tirer son cadavre carbonisé de cet enfer. Le monde entier avait mis en garde contre les conséquences d'une offensive israélienne à Rafah et s'y était opposé. Et pourtant, Israël a lancé cette offensive, avec les conséquences que tout le monde avait prévues : des souffrances humaines insupportables.

Israël veut que les Palestiniens comprennent que s'ils restent à Gaza, leur sort sera la mort ou le déplacement, ou peut-être devrais-je dire la mort et le déplacement, le déplacement et la mort. Quand cela va-t-il s'arrêter ? Quel autre niveau de cruauté devra-t-on atteindre avant qu'il ne soit enfin mis fin à cette agression ? Il n'y a pas de ligne rouge imposée par la légalité, la rationalité ou l'humanité qu'Israël n'ait pas franchie. Il franchit maintenant la ligne rouge fixée par le monde entier concernant Rafah, et il est du devoir du Conseil de faire respecter cette ligne rouge, car des vies humaines sont en jeu, et de prendre des mesures énergiques pour forcer Israël à mettre fin à son offensive militaire, à retirer ses forces d'occupation et à garantir un cessez-le-feu immédiat. L'adoption du projet de résolution présenté hier par l'Algérie serait un pas important dans cette direction.

Le monde entier voit comment les civils sont pris pour cible et font l'objet d'attaques aveugles, comment la famine est utilisée comme méthode de guerre, et voit les exécutions sommaires dans les rues, y compris de personnes menottées et aux yeux bandés. Le monde a vu des hôpitaux transformés en cimetières, en charniers. Mais curieusement, on devrait faire confiance à Israël lorsqu'il affirme enquêter sur le comportement de l'armée qui s'est autoproclamée comme étant « la plus morale du monde », une armée qui commet des crimes de guerre

au quotidien. Ceux qui veulent que la vérité soit connue et que les responsabilités soient établies ne devraient pas se soucier des simulacres d'enquêtes d'Israël. Les enquêteurs et les tribunaux israéliens ont pour objectif de perpétuer l'occupation et de rendre possibles ses crimes et exactions contre le peuple occupé qu'Israël, en tant que Puissance occupante, devrait protéger. Les personnes qu'Israël devrait protéger en tant que Puissance occupante sont ses cibles. Les mécanismes israéliens n'ont pas pour but d'établir les responsabilités. C'est pourquoi Israël rejette les enquêtes internationales et les craint. Si, après avoir bombardé trois voitures différentes d'un convoi humanitaire appartenant à World Central Kitchen, organisation de renommée mondiale, qui avait communiqué ses coordonnées, et tué sept travailleurs humanitaires internationaux, Israël a réprimandé et licencié quelques agents — ce sont-là les mesures qu'il a prises, des réprimandes et des licenciements pour avoir tué et pris pour cible des travailleurs humanitaires —, quelle chance les Palestiniens ont-ils de voir un jour les responsabilités être établies sur la base des enquêtes et des décisions israéliennes ? Y a-t-il de l'espoir que justice soit rendue ?

Israël peut tuer n'importe quel Palestinien et le qualifier de terroriste ou de bouclier humain pour justifier son meurtre. Il utilise ces deux termes de manière extrêmement vague, de sorte qu'ils puissent s'appliquer à tout le monde. Israël qualifie de terrorisme toute forme d'opposition à son occupation et à son oppression du peuple palestinien, y compris la défense des droits humains, les efforts diplomatiques et les requêtes déposées auprès d'institutions judiciaires pour qu'elles examinent ses actions. Toutes les actions en justice ont été qualifiées de terrorisme par Israël. De même, il pense qu'il peut effectuer des bombardements massifs et indiscriminés contre des quartiers entiers et se contenter de dire des milliers de Palestiniens qu'il a tués qu'ils étaient, hélas, des boucliers humains.

Les membres du Conseil ont pu constater personnellement à quel point Israël utilise ces termes à tort et à travers, puisque le représentant israélien a accusé les membres du Conseil et l'ensemble des Membres de l'ONU, le Secrétaire général et le Procureur de la Cour pénale internationale (CPI) d'être antisémites, d'appuyer le terrorisme et de collaborer avec les nazis et ce, de la façon mesurée et responsable qui est habituellement la sienne. La différence, c'est qu'Israël ne décide pas de la vie ou de la mort des membres du Conseil. En revanche, il décide bien du sort de chaque Palestinien. Les membres ont appris à vivre avec le comportement irrationnel et raciste d'Israël; quant à nous, cela conduit à notre mort.

L'incitation des représentants israéliens contre l'ONU a des conséquences concrètes et ne peut être tolérée plus longtemps. Ce faisant, ils envoient un message à leurs soldats et à leurs extrémistes, à savoir que l'ONU est une ennemie et une cible légitime. Cette incitation explique pourquoi ce conflit est le plus meurtrier pour les membres du personnel des Nations Unies et pourquoi ils peuvent être arrêtés et torturés, et pourquoi le siège de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient à Jérusalem a pu être attaqué et incendié.

Le plus scandaleux, c'est qu'Israël s'indigne face aux mêmes actions qu'il entreprend tant que ce n'est pas lui qui les entreprend. Lorsqu'il les entreprend, elles deviennent justifiées et défendables. Israël peut venir ici et expliquer à quel point il est horrible de voir des civils tués dans des attaques aveugles ou dans leurs foyers où ils devraient être en sécurité, alors qu'il anéantit des familles palestiniennes entières. Il peut venir expliquer la peur que ressentent les Israéliens qui doivent s'abriter en entendant les sirènes, alors qu'il mène des bombardements massifs contre une population palestinienne qui n'a nulle part où s'abriter et qui n'a plus l'énergie d'avoir peur. Il viendra exiger des mesures pour les personnes retenues en captivité depuis sept mois, alors qu'il retient des Palestiniens en captivité, génération après génération, depuis 70 ans, et qu'il est prouvé qu'il a enlevé des milliers de personnes rien qu'au cours des ces sept derniers mois, qu'il a tué plusieurs Palestiniens pendant leur détention et qu'il a commis des exactions contre d'autres Palestiniens détenus et leur a infligé des mauvais traitements au point qu'ils ont dû être amputés.

Il nous dira à quel point il est méprisable d'utiliser des personnes comme boucliers humains, alors qu'il utilise depuis longtemps des Palestiniens comme boucliers humains lors de ses incursions et opérations militaires dans les territoires occupés, les plaçant parfois à l'avant de ses jeeps militaires lorsqu'il mène des incursions dans nos villes et nos camps de réfugiés. J'ai entendu le représentant israélien ici à New York dire que détenir des dépouilles est un acte barbare, car cela prive les familles de la possibilité de faire leur deuil et d'enterrer dignement leurs proches. Israël détient les dépouilles de centaines de Palestiniens qu'il a tués, parfois depuis plus de 30 ans — 30 ans sans pouvoir enterrer nos proches, car ils sont détenus par Israël dans des tombes sur lesquelles sont inscrits des numéros au lieu de noms, pour que nous ne puissions pas savoir où ils sont enterrés. Mais quand c'est Israël qui le fait, il s'agit d'un acte humain, et non d'un acte barbare.

Israël accuse de nombreuses personnes de chercher à le détruire et affirme que toutes ses actions sont justifiées par la menace existentielle à laquelle il est confronté, alors qu'il cherche activement et ouvertement à détruire notre pays et notre peuple. Il exprime son indignation face au slogan « La Palestine sera libre du fleuve à la mer » et affirme qu'il s'agit d'un appel génocidaire, alors que le Premier Ministre israélien a non seulement utilisé à plusieurs reprises l'expression « Israël du fleuve à la mer », mais a également brandi à la tribune de l'Assemblée générale une carte sur laquelle Israël s'étendait du fleuve à la mer et la Palestine avait totalement disparu, et qu'il agit en ce sens sur le terrain, notamment en commettant un génocide à Gaza et en poursuivant la colonisation de la Cisjordanie, y compris de Jérusalem-Est. Ce ne sont pas des mots, ce sont des actes. Israël veut l'occupation et l'oppression violente pour les Palestiniens et la paix et la sécurité pour lui-même. Il ne comprend pas quel est le problème et pourquoi le monde ne l'aide pas à atteindre cet objectif absurde : l'occupation et l'oppression pour les Palestiniens, et la paix et la sécurité pour Israël.

Bien entendu, selon Israël, la seule explication à ce manque d'appui est l'antisémitisme, et non le fait que ce qu'il veut est illégal, immoral et va à l'encontre de toutes les fibres de la décence humaine. Peu importe que l'expérience ait prouvé que c'est impossible à réaliser. Israël continue d'invoquer la Shoah et ses 6 millions de victimes pour justifier ses crimes, oubliant que l'enseignement le plus important de la Shoah, c'est que les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et le génocide ne peuvent jamais être justifiés et doivent toujours être combattus, quelles que soient l'identité des victimes et l'identité des auteurs. Il ne faut porter préjudice à aucun civil, quelles que soient sa nationalité, son origine, sa religion ou sa race. Rien de tout cela n'est pertinent. Les civils doivent être protégés. Par conséquent, étant donné l'état d'esprit d'Israël, il est logique que le Gouvernement israélien interprète la reconnaissance de l'État de Palestine par l'Espagne, l'Irlande et la Norvège comme une attaque contre Israël. Peu importe que ces pays aient reconnu Israël il y a plusieurs décennies, sans demander l'approbation de qui que ce soit. La reconnaissance d'Israël n'était pas unilatérale alors, mais elle le devient lorsqu'il s'agit de reconnaître l'État de Palestine. Peu importe que ces pays préconisent la solution des deux États, avec la Palestine et Israël vivant côte à côte, et les Palestiniens et les Israéliens vivant en paix et en sécurité. Peu importe que ces pays aient tous fait la preuve de leur ferme attachement au droit international et à une paix juste. Peu importe que le peuple palestinien ait droit à l'autodétermination,

y compris à un État indépendant, et qu'Israël ne puisse avoir un droit de veto sur ces droits palestiniens.

Comment Israël a-t-il réagi ? Il a promis davantage de criminalité et de colonisation, y compris la violation du statu quo historique du Haram el-Charif, et il a volé notre argent. Un État ne se comporte de la sorte que s'il est au-dessus de la loi depuis si longtemps qu'il n'a aucun problème à agir comme un État hors-la-loi.

Nous remercions ces trois pays de leur décision importante en faveur de la liberté et de la paix, tout comme nous remercions la Barbade, la Jamaïque, la Trinité-et-Tobago et les Bahamas, ainsi que tous les pays qui ont fait un choix similaire au fil des ans. Nous appelons tous les pays qui n'ont pas encore reconnu l'État de Palestine à le faire en signe d'investissement dans la liberté et la paix en cette période tragique. Nous remercions également tous les pays qui ont soutenu l'admission de l'État de Palestine en tant que Membre à part entière de l'ONU. Le jour où nous serons Membres de l'ONU et libres approche.

Comment est-il possible qu'Israël ne voie pas à quel point sa position est absurde et à quel point son indignation sélective est évidente ? La réponse est qu'il nous considère comme des sous-humains ou, pour reprendre les mots des dirigeants israéliens, comme des « animaux humains ». À travers l'histoire, les nettoyages ethniques, l'apartheid et les génocides ont toujours été rendus possibles par la déshumanisation d'une nation. C'est ce qui se passe ici. Israël nous déshumanise depuis si longtemps qu'il ne comprend pas que l'on puisse s'indigner lorsque des Palestiniens sont tués. Il ne comprend pas le problème. Pourquoi fait-on venir Israël dans cette salle pour débattre de cette question ? En dépit des faits historiques, il ne comprend pas qu'on puisse parler d'injustice historique à l'égard des Palestiniens lorsqu'il est question de notre sort. Il ne comprend pas pourquoi quelqu'un pourrait décider de reconnaître notre existence en tant que peuple, nos droits en tant que nation et notre État.

Israël ne comprend pas qu'on puisse oser mettre sur un pied d'égalité ses civils et les nôtres, car nos civils sont inférieurs aux siens. Nous sommes des êtres humains inférieurs. C'est une équivalence qu'Israël rejette véritablement lorsqu'il parle de la Cour pénale internationale. Que les victimes palestiniennes puissent être considérées comme des victimes, voilà l'équivalence qui contrarie Israël. Israël oublie que la Cour a une responsabilité envers les victimes et non envers les auteurs de crimes. Israël veut que les victimes palestiniennes soient laissées sans protection et que les auteurs de crimes israéliens

continuent d'être protégés. C'est inacceptable et tout le monde doit le dire.

Pourquoi Israël croit-il pouvoir échapper à ses responsabilités pour les crimes qu'il a commis ? Parce qu'il a connu 75 années d'impunité totale. Toute déclaration qui renforce son sentiment d'être en quelque sorte un État au-dessus des lois ou d'avoir droit à un statut exceptionnel ne fera qu'encourager Israël à continuer de se comporter comme un État hors-la-loi. L'heure des responsabilités a sonné. Si les responsables ne sont pas amenés à répondre de leurs actes après Gaza, après le génocide, alors quand ? Quelqu'un croit-il que si l'impunité d'Israël est préservée, il changera de cap, qu'il se réveillera un jour et dira : « Oui, nous voulons la paix avec les Palestiniens, c'est le choix raisonnable à faire » ? Cela n'arrivera pas.

Chaque État peut faire payer Israël pour son occupation coloniale et contribuer ainsi à y mettre fin. Les décisions prises par chacun aujourd'hui rendront possibles la liberté et la paix de demain. Qu'on nous laisse dire à nos concitoyens qui connaissent des souffrances indicibles que les secours arrivent, que ce cauchemar, cet enfer sur terre, prendra fin, et que la solidarité qu'ils constatent aux quatre coins de la planète se traduira par une action résolue pour mettre fin à ce génocide, parvenir à la liberté et promouvoir la paix. Il n'y a pas d'objectif plus digne. Il n'y a pas d'urgence plus grande. Il n'y a pas de plus grande responsabilité.

Les Palestiniens ne devraient plus avoir à mourir et à souffrir pour pouvoir rester sur leur terre. La vie, la liberté et la dignité dans notre patrie, voilà notre rêve simple, qui doit être réalisé pour mettre fin au cauchemar imposé à notre peuple depuis si longtemps.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant d'Israël.

M. Miller (Israël) (*parle en anglais*) : Le Conseil est réuni, pour la énième fois, afin de discuter de la guerre juste et morale qu'Israël mène contre l'organisation terroriste, sanguinaire et génocidaire qu'est le Hamas. Une fois de plus, comme c'est le cas depuis près de huit mois, le Conseil refuse de se réunir pour discuter du Hamas et remettre les responsabilités à leur place, sur les épaules des terroristes.

Cette guerre a commencé lorsque le Hamas a perpétré les atrocités les plus odieuses de l'histoire contre les Israéliens, et elle se poursuit parce que ces mêmes terroristes retiennent toujours 125 otages innocents à Gaza, tout en continuant de lancer des roquettes sur les villes israéliennes, même depuis des zones désignées comme

zones humanitaires dans le sud de la bande de Gaza. Le Hamas a juré de répéter les horreurs du 7 octobre encore et encore jusqu'à l'anéantissement d'Israël, et nous menons cette guerre pour faire en sorte que de telles atrocités ne puissent plus jamais se reproduire.

Cette guerre contre le terrorisme ne relève pas seulement du droit d'Israël en tant que nation souveraine, mais de notre obligation et de notre devoir. Chacun des membres du Conseil ferait de même, car c'est ce que font les pays pour protéger leur avenir. Mais au lieu de se concentrer sur les faits, le Conseil préfère faire tout ce qui est en son pouvoir pour mettre fin à cette guerre, même si cela signifie mettre en danger la sécurité d'Israël.

Israël a été très clair depuis le début : cette guerre pourrait se terminer aujourd'hui, sans qu'on ne tire un seul autre coup de feu. Il suffit pour cela que le Hamas libère les otages et dépose les armes. Telles sont nos conditions, et nous ne demandons rien de plus. Mais la réalité est que le Hamas refuse ces conditions. Le Hamas choisit de retenir des innocents en otage. Le Hamas choisit de continuer à lancer des roquettes. Le Hamas choisit d'utiliser les civils de Gaza comme boucliers humains. Les terroristes ont choisi de terroriser. Par conséquent, ils doivent être amenés à répondre pleinement de leurs actes.

Malheureusement, le Conseil choisit de rejeter la responsabilité là où elle n'a pas lieu d'être. Au lieu de se faire l'écho des demandes d'Israël et d'amener les terroristes à répondre de leurs actes, le Conseil choisit de se réunir presque toutes les semaines, parfois même deux fois par semaine, pour rejeter sur Israël la responsabilité d'une guerre que nous n'avons ni choisie ni voulue. Un tel comportement n'est peut-être pas surprenant de la part d'une Organisation qui fait l'éloge de meurtriers de masse. Le fait que l'Assemblée générale se réunisse demain pour déplorer la mort d'un dictateur qui a massacré ses propres citoyens en dit long.

Si le Hamas refuse de libérer nos otages et de se rendre, Israël n'aura peut-être qu'une seule option : ramener lui-même les otages chez eux et éliminer les capacités terroristes du Hamas. C'est ce que nous devons continuer de faire. Il y a encore quatre bataillons du Hamas à Rafah, et de nombreux otages y sont détenus. Des centaines de puits menant à des tunnels terroristes ont été découverts, tandis que des milliers de terroristes du Hamas ont été éliminés. Je tiens également à souligner qu'Israël a récemment restitué à leurs familles les corps d'otages assassinés qui avaient été retrouvés dans un bâtiment appartenant à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient à Gaza.

Pour accomplir notre mission, nous n'avons pas d'autre choix que d'éradiquer les terroristes dans le sud de la bande de Gaza. C'est pourquoi nous avons lancé une frappe de précision dimanche, qui a pris pour cible et éliminé deux hauts responsables terroristes du Hamas qui avaient sur les mains le sang de nombreuses personnes, israéliennes et autres. Israël est uniquement en guerre contre le Hamas et les organisations terroristes, pas contre la population de Gaza. Des vérifications approfondies sont menées avant chaque frappe ou avancée afin de limiter le nombre de victimes civiles.

La frappe de dimanche a eu lieu à près de deux kilomètres de la zone affectée à l'aide humanitaire, et les pertes civiles qui en ont résulté font l'objet d'une enquête approfondie. Les premières conclusions indiquent que l'incendie s'est déclaré à la suite d'explosions secondaires provoquées par la présence de munitions stockées par les terroristes à proximité des civils. Où sont les condamnations du Hamas pour son utilisation des habitants de Gaza comme boucliers humains et des sites civils comme dépôts d'armes ? Les pertes en vies humaines survenues dimanche sont une tragédie. Mais c'est le Hamas qui doit en répondre.

Le Conseil doit regarder en face la réalité sur le terrain sans se laisser influencer par les demi-vérités et les mensonges véhiculés par les médias et les rapports partiels. Il y a un effort concerté pour réécrire la vérité et présenter Israël à tort comme la source de tous les maux, ce qui est intolérable. L'Afrique du Sud a une nouvelle fois échoué dans ses tentatives cyniques d'exploiter la Cour internationale de Justice afin de saper le droit naturel et l'obligation d'Israël de défendre ses citoyens contre les attaques constantes du Hamas et d'obtenir la libération des otages toujours détenus à Gaza dans des conditions de captivité inhumaines.

Les accusations formulées contre Israël sont fausses et moralement répugnantes. Israël mène une guerre offensive et juste, et toutes les mesures prises sont conformes aux valeurs morales et au droit international. Israël n'a pas mené et ne mènera pas dans la zone de Rafah des opérations militaires qui seraient susceptibles de soumettre la population civile palestinienne de Gaza à des conditions d'existence capables d'entraîner sa destruction physique totale ou partielle. C'est notre code moral, et ce sont les faits.

Je le répète, Israël est en guerre contre le Hamas, pas contre les civils de Gaza. C'est pourquoi Israël est déterminé à faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire à Gaza par tous les points de passage possibles. Malgré

les tirs de roquettes du Hamas sur le point de passage de Kerem Shalom, celui-ci est pleinement opérationnel et les camions chargés d'aide passent. Israël est résolu à garantir l'entrée d'autant d'aide que possible.

Il est impératif que le Conseil s'acquitte de son mandat et cesse de prendre pour argent comptant les mensonges des terroristes, d'enhardir ceux qui cherchent à anéantir Israël et de répéter des mensonges politisés qui visent à dénigrer Israël. Il n'y a qu'un moyen de régler ce conflit. Se tenir aveuglément aux côtés d'une partie tout en diabolisant l'autre ne mènera pas à une solution, et encore moins à la reconnaissance bilatérale d'un État palestinien à la suite du massacre de juifs le plus brutal depuis la Shoah. De telles mesures ne servent qu'à récompenser le terrorisme et encouragent les Palestiniens à penser qu'il est possible de trouver des solutions sans négocier ni faire la moindre concession. Cette voie ne mène pas à la paix ; elle ne mène qu'à davantage de terreur, d'effusions de sang et de destructions.

Israël se bat non seulement pour ses otages et sa sécurité, mais également au nom de toute la civilisation. Il faut arrêter de prendre parti pour le terrorisme.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Afrique du Sud.

M^{me} Joyini (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : L'Afrique du Sud tient à vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que les membres du Conseil de sécurité de nous donner la possibilité de prendre la parole devant le Conseil à l'occasion de la présente séance. Nous remercions également le Coordonnateur spécial Tor Wennesland de son exposé.

Le Conseil de sécurité se réunit une fois de plus pour discuter de la situation périlleuse qui règne au Moyen-Orient. Nous voudrions rappeler aux membres du Conseil de sécurité que la situation en Palestine et en Israël est inscrite à son ordre du jour depuis presque aussi longtemps que l'Organisation existe. Nous rappelons aux membres du Conseil qu'en vertu de la Charte, ils ont la responsabilité de maintenir la paix et la sécurité internationales. Nous rappelons aux membres du Conseil que s'ils n'agissent pas résolument pour contribuer à prévenir les guerres et à y mettre fin, des gens continueront de mourir, d'être blessés et de vivre dans des conditions intolérables. Combien de fois faudra-t-il rappeler au Conseil ces détails avant qu'il n'agisse sérieusement et lance un appel dont la responsabilité lui revient, un appel au cessez-le-feu ?

C'est ce que souhaitent la majorité des États Membres de l'ONU et des milliers de personnes dans le

monde entier et c'est ce qu'ils demandent depuis des mois. Il faut lancer un appel au cessez-le-feu pour mettre un terme au meurtre insensé de milliers de civils, y compris des enfants, des femmes et des hommes innocents. La réponse du Conseil à cet appel n'a pas été entièrement satisfaisante. La résolution juridiquement contraignante (résolution 2728 (2024)) appelant à un cessez-le-feu de brève durée pendant le mois du ramadan n'a pas été appliquée. Et le Conseil n'a pas réagi comme il le devait.

En décembre 2023, se fondant sur ses obligations en tant qu'État partie à la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, l'Afrique du Sud a déposé devant la Cour internationale de Justice une demande en indication de mesures conservatoires pour prévenir la commission par Israël d'un génocide contre le peuple palestinien. Israël ayant continué de défier les ordonnances de la Cour, notamment par sa dernière offensive à Rafah, l'Afrique du Sud a de nouveau fait appel à la Cour pour lui demander d'ordonner d'autres mesures conservatoires afin d'empêcher Israël de poursuivre ses actes de génocide contre les Palestiniens de Gaza. Et contrairement à ce que vient de dire le représentant d'Israël, dans ses décisions, la Cour a affirmé que les Palestiniens avaient juridiquement le droit d'être protégés contre les actes de génocide, et que l'Afrique du Sud avait démontré qu'il existait un risque réel et imminent qu'un préjudice irréparable soit causé à ce droit.

Les ordonnances de la Cour internationale de Justice indiquent clairement qu'il existe un risque grave de génocide contre les Palestiniens de Gaza. Les États tiers doivent donc également agir de manière indépendante, et immédiatement, pour prévenir le génocide israélien et s'assurer qu'eux-mêmes ne contreviennent pas à la Convention sur le génocide, notamment en contribuant à la commission d'actes de génocide. Cela impose inévitablement à tous les États l'obligation de cesser de financer et de faciliter les opérations militaires d'Israël, qui ont plausiblement un caractère génocidaire.

Nous regrettons que depuis l'adoption de mesures conservatoires par la Cour, y compris dans sa dernière décision en date du 10 mai, en vertu de laquelle elle a ordonné à Israël d'arrêter toute autre action menée à Rafah, qui serait susceptible de soumettre le groupe des Palestiniens de Gaza à des conditions d'existence capables d'entraîner sa destruction physique totale ou partielle, les Palestiniens continuent de souffrir énormément en raison de l'intensification des opérations militaires de la Puissance occupante. Les événements des sept derniers mois à Gaza ont montré que les actes d'Israël sont plausiblement

génocidaires et contraires à ses obligations juridiques internationales, y compris en vertu de la Convention sur le génocide.

Aujourd'hui, dans une lettre adressée au Président du Conseil, que nous souhaitons qu'elle soit distribuée aux membres du Conseil de sécurité, l'Afrique du Sud a fourni au Conseil un dossier de preuves publiques témoignant de l'intention de l'État d'Israël et de son incitation à commettre des actes de génocide contre les Palestiniens de Gaza. Nous rappelons aux membres du Conseil que le paragraphe 2 de l'Article 94 de la Charte des Nations Unies dispose que,

« [s]i une partie à un litige ne satisfait pas aux obligations qui lui incombent en vertu d'un arrêt rendu par la Cour, l'autre partie peut recourir au Conseil de sécurité et celui-ci, s'il le juge nécessaire, peut faire des recommandations ou décider des mesures à prendre pour faire exécuter l'arrêt ».

L'Afrique du Sud prie donc le Conseil de sécurité de faire exécuter les arrêts de la Cour en l'affaire relative à l'*Application de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide dans la bande de Gaza (Afrique du Sud c. Israël)*. Nous ne cessons de le dire, et nous le répétons encore aujourd'hui, la communauté internationale ne peut proclamer l'importance du droit international et de la Charte des Nations Unies dans certaines situations et pas dans d'autres, comme si l'état de droit ne s'appliquait qu'à certains. Pour que le droit international soit crédible, il doit être appliqué de manière uniforme, et non sélective.

Le système de gouvernance mondiale qui a été mis en place, et auquel les États peuvent adhérer librement en s'engageant à déployer des efforts collectifs pour régler les problèmes mondiaux, exige que nous acceptions que personne n'est irréprochable. Aucun État n'est plus égal qu'un autre. Aucun État ne peut être autorisé à violer le droit international tout en appelant les autres à le respecter. À l'approche du Sommet de l'avenir et alors que nous réfléchissons à l'avenir de l'Organisation et examinons les défis auxquels le multilatéralisme dans son ensemble est confronté, nous devons accepter que lorsque nous décidons de devenir Membre de l'ONU, nous acceptons de respecter ses règles. Tout particulièrement, ceux qui souhaitent occuper des postes de direction au sein de l'Organisation doivent garder cela à l'esprit.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant des Émirats arabes unis.

M. Abushahab (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : J'ai le plaisir de faire la présente déclaration au nom du Groupe des États arabes.

Je remercie le Coordonnateur spécial Tor Wennesland de son exposé, qui a mis en lumière la situation catastrophique provoquée par la guerre d'Israël contre la bande de Gaza.

Les attaques auxquelles nous assistons depuis le début de cette semaine contre les camps de personnes déplacées à Rafah sont indescriptibles et doivent être condamnées catégoriquement par l'ensemble de la communauté internationale. Le massacre odieux commis par les forces d'occupation israéliennes dimanche dernier contre des centaines de civils, alors qu'ils dormaient sous leurs tentes, ainsi que le massacre de Mawassi hier, ne sont que les derniers épisodes de toute une série de crimes de guerre systématiques perpétrés contre le peuple palestinien.

Il n'y a pas de mots pour décrire l'horreur d'enfants tués par le feu, ni d'expressions pour rendre le choc d'une mère tenant dans ses bras les restes calcinés de son enfant. Aucune langue ne peut décrire les cris de douleur d'un vieil homme infirme qui rend son dernier souffle au milieu de tentes en flammes.

Ces attaques sanglantes ont eu lieu moins de deux jours après que la Cour internationale de Justice a émis de nouvelles mesures conservatoires exigeant qu'Israël arrête immédiatement son offensive militaire à Rafah. Cela fait suite au déplacement, au cours des deux dernières semaines, de plus de 900 000 Palestiniens, soit plus de 60 % des personnes déplacées à Rafah, en raison de l'escalade de l'agression israélienne contre le gouvernorat de Rafah, qui a contraint nombre d'entre elles à fuir à nouveau, à la recherche d'un endroit sûr, à l'abri de la guerre israélienne.

Après près de huit mois de bombardements, de tueries, d'exactions et de déplacements, il n'y a plus d'endroit sûr ou vivable à Gaza. Toutes les zones dites sûres ont été prises pour cible et tout ce qui est protégé par le droit international humanitaire a été violé.

La tragédie des déplacements répétés n'est qu'un aspect des souffrances endurées par les personnes déplacées, qui souffrent également d'un manque total d'eau, de nourriture et de services d'assainissement, en particulier depuis qu'Israël a fermé le point de passage de Rafah et interdit l'entrée de l'aide humanitaire. Tout cela se produit alors même que la bande de Gaza souffre de famine.

Israël a constamment et délibérément franchi toutes les lignes rouges et défie de manière flagrante et sans équivoque le droit international et les résolutions du Conseil de sécurité. De plus, Israël a, pour la troisième fois, fait fi des mesures conservatoires émises par la Cour internationale de Justice.

Aujourd'hui, les yeux du monde se tournent non seulement vers Rafah, mais aussi vers le Conseil, qui est responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Ce niveau de criminalité exige une réponse ferme et claire de la part du Conseil. Lorsque l'ONU a été fondée sur les ruines de deux guerres mondiales dévastatrices, les États Membres se sont engagés à préserver les générations futures du fléau de la guerre. C'est au Conseil de sécurité qu'il incombe au premier chef de tenir cet engagement.

Où sont les habitants de Gaza dans cet engagement ? Ce qui se passe dans la bande de Gaza montre incontestablement le vrai visage du fléau de la guerre et des atrocités qu'elle inflige à des innocents.

Le Groupe des États arabes demande au Conseil de participer dans un esprit positif et constructif aux négociations relatives au projet de résolution déposé hier par l'Algérie, qui vise à mettre fin à l'attaque militaire israélienne contre Rafah et exige un cessez-le-feu immédiat. À cet égard, nous soulignons l'importance d'adopter ce projet de résolution, car le Conseil de sécurité n'a que trop tardé à prendre cette mesure nécessaire.

Il est urgent de mettre fin à cette guerre, qualifiée par l'ONU de guerre contre les enfants. Au cours de la guerre, nous avons assisté à des massacres répétés visant des hôpitaux, des centres de distribution d'aide, des enfants et d'autres personnes innocentes. Nous avons également vu Israël tuer des travailleurs humanitaires et médicaux, des journalistes, ainsi que des personnes âgées, des femmes et des enfants. En outre, les bombardements israéliens ont visé des centres de santé, des écoles, des camps, des boulangeries, des mosquées, des églises, des universités et des installations de l'ONU. Nous rappelons que le fait de prendre des civils pour cible constitue un crime de guerre et que ses auteurs doivent en répondre devant la loi.

La politique de deux poids deux mesures est devenue évidente et ses répercussions déstabiliseront non seulement notre région, mais le monde entier. Le Groupe des États arabes souligne donc l'importance d'appliquer le droit international, y compris le droit international humanitaire, de manière uniforme et égale, sans exception ni

discrimination. L'application des résolutions du Conseil de sécurité ne doit pas être sélective ni basée sur le poids des mesures.

Israël, comme tout autre État, est tenu de respecter les obligations qui lui incombent en vertu des cadres juridiques internationaux et de mettre fin à ses actions illégales contre les Palestiniens, y compris en Cisjordanie, où les tensions atteignent des niveaux dangereux en raison de l'accélération des activités de peuplement, de la confiscation de terres et des raids quasi quotidiens sur les villes et les camps palestiniens, sans parler des incursions incessantes d'extrémistes israéliens dans la mosquée Al-Aqsa, sous la protection de la police d'occupation israélienne, et de l'interdiction faite aux fidèles d'entrer dans la mosquée. Cela constitue une violation flagrante du droit international et du statut historique et juridique de Jérusalem et de ses lieux saints. La répression contre les Palestiniens n'a pas de limites et la situation dans la région peut devenir incontrôlable à tout moment.

Pour terminer, le Groupe des États arabes demande à nouveau au Conseil de prendre des mesures fermes pour mettre fin à la guerre contre Gaza et assurer l'entrée immédiate et sans entrave de l'aide humanitaire afin de

sauver ce qui peut encore l'être. Il souligne également la nécessité de prendre des mesures immédiates avant qu'il ne soit trop tard. Dans ce contexte, nous apprécions les efforts inlassables déployés par la République arabe d'Égypte et l'État du Qatar pour parvenir à un accord de cessez-le-feu et atténuer les souffrances à Gaza.

En ce moment dangereux de l'histoire du conflit, il est impératif que le Conseil de sécurité et la communauté internationale fassent tous les efforts possibles pour sauver la solution des deux États, mettre fin à l'occupation, arrêter la violence, établir la sécurité et la stabilité dans la région et créer un État palestinien indépendant sur la base des frontières de 1967, conformément aux résolutions pertinentes des organes de l'ONU, au droit international et à la Charte des Nations Unies.

Pour parvenir à une paix juste et durable, il faut également appuyer fermement l'admission de l'État de Palestine à l'ONU en tant que Membre à part entière, ainsi que sa reconnaissance. De nombreux pays ont récemment reconnu l'État de Palestine et nous apprécions vivement leur soutien aux droits légitimes du peuple palestinien frère.

La séance est levée à 12 h 40.